

## Peterson appuie Bourassa sur le dollar

Pas question de front commun pour autant: la Banque centrale est trop forte

**DENIS LESSARD**  
envoyé spécial de La Presse  
TORONTO

L'Ontario appuie sans réserve le premier ministre Robert Bourassa lorsqu'il réclame que le gouvernement fédéral, par la Banque du Canada, freine la hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

«Bourassa a raison sur la politique monétaire», a lancé hier le premier ministre ontarien David Peterson, rencontrant une poignée de journalistes québécois.

Pendant plus d'une heure, M. Peterson a dressé une longue liste de secteurs où les relations entre l'Ontario et le Québec se sont grandement améliorées depuis trois ans. Ces rapports n'ont jamais été aussi harmonieux «depuis 20 ans, depuis la période (Daniel) Johnson et (John) Roberts», a soutenu M. Peterson.

Même les positions diamétralement opposées des deux provinces sur le libre-échange ne constituent pas un fossé infranchissable, «c'est différent mais pas fondamental», a dit M. Peterson qui venait tout juste de terminer une conversation téléphonique avec M. Bourassa.

— Et le «copinage Mulroney-Bourassa?»

— Si c'est bon pour eux..., réplique M. Peterson.

Il estime que la partisanerie doit être extirpée des rapports en-

tre les gouvernements au pays. M. Mulroney ne bénéficie pas de la même amnistie que le premier ministre québécois toutefois: «Ce qui importe c'est la qualité du gouvernement, on ne la trouve pas à Ottawa», lance-t-il.

M. Peterson a fait écho hier aux craintes que M. Bourassa avait exprimées devant les hommes d'affaires montréalais il y a deux semaines. M. Bourassa avait alors souligné qu'Ottawa compromettrait la croissance économique canadienne s'il ne dégonflait pas la monnaie de la devise canadienne qui, en un an, a gagné 12 p. cent sur le dollar américain. Au niveau actuel, (79-80 cents US) notre dollar «est au maximum» estime M. Peterson qui, comme M. Bourassa, craint les retombées sur les exportations d'une devise trop forte, dans un contexte de libre-échange. Pas question toutefois d'un front commun des provinces devant Ottawa sur cette question: «Ne surestimez pas notre influence (face à la Banque centrale)», prévient M. Peterson.

La position des deux provinces ne semble pas soulever d'appui chez les milieux financiers torontois. Pour Andrew Kniewasser, président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, le libre-échange créera inévitablement une pression à la hausse sur le dollar canadien parce que le monde financier international aura dès lors davantage confiance en lui. Une devise forte donne aussi à Ottawa plus

de latitude pour réduire les taux d'intérêt, rappelle-t-il.

Pour M. Peterson, l'harmonie nouvelle entre le Québec et l'Ontario est une conséquence de la relève de la garde parmi les hommes politiques. Les leaders québécois, ontarien et albertain, René Lévesque, Bill Davis et Peter Lougheed, farouches défenseurs de leurs intérêts régionaux ont cédé leur place, souligne-t-il. «Notre prospérité est inséparable de celle des autres», affirme désormais l'Ontario, naguère perçue comme l'enfant gâté des provinces canadiennes.

### Énergie

Aussi plus question de rivalités, de tentatives de freiner la prospérité économique du voisin, à condition bien sûr que l'Ontario y trouve son lot. L'Ontario est-elle prête à discuter du passage sur son territoire de lignes de transmissions d'électricité dont le Québec a besoin pour atteindre les États du Midwest américain?

«Absolument, nous sommes prêts», de rétorquer M. Peterson, qui ne veut plus accepter de contraintes «idéologiques» à la collaboration Québec-Ontario.

«Il y a beaucoup de discussions (sur la collaboration sur l'hydroélectricité), mais il n'y a rien de signé», précise-t-il, ajoutant que le prix exigé par Hydro-Québec pour son énergie serait déterminant.

L'Ontario jongle aussi avec l'idée de participer financièrement à la construction de centrales au Québec. Le Québec a d'autres marchés comme alternatives, «j'ai aussi beaucoup d'autres options», réplique M. Peterson.

Signe des temps encore une fois, signale-t-il, il y a 10 ans les incertitudes quant à l'avenir du Québec au sein du pays, auraient empêché la signature d'ententes énergétiques à long terme entre les deux provinces, «ce n'est plus le cas», note M. Peterson.

## Privatiser la santé: débat en vue au caucus des députés libéraux

**NORMAN DELISLE**  
de La Presse Canadienne  
QUÉBEC

Une semaine après le dépôt du rapport Rochon, la question de la privatisation des soins de santé va planer sur le caucus du PLQ qui se réunit aujourd'hui et demain dans un hôtel de Laval. La question qui divise le conseil des ministres et oppose la ministre Thérèse Lavoie-Roux et le président du Conseil du trésor Paul Gobeil, pourrait bien rebondir au caucus des 98 députés. Cette séance à huis clos dans un hôtel de Laval permettra aux députés de faire le point sur les sujets politiques de l'heure et de se pencher sur le programme législatif que le gouvernement réserve au Parlement à compter du 8 mars.

Avec un taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement qui dépasse les 50 p. cent, ce genre de réunion est un exercice moins difficile pour les ministériels que lorsqu'un gouvernement est en difficulté.

Malgré tout, plusieurs députés arrivent au caucus avec l'idée de faire voir à certains ministres leur mécontentement dans des dossiers précis.

Ces députés ont reçu des plaintes de leurs électeurs au sujet notamment des problèmes non encore résolus dans les urgences des hôpitaux et du manque de place dans les centres d'accueil.

Certains députés espèrent également que le ministère de la Santé mette davantage l'accent sur les soins à domicile, qui permettent de traiter un patient sans le sortir de son milieu de vie.

L'un d'eux, le député de Sainte-Anne, Max Polak, affirme que «le gouvernement a pu dégager une marge de manoeuvre grâce à sa saine gestion des finances gouvernementales depuis deux ans».

L'Association libérale du comté de M. Polak, appuyée par une dizaine d'autres associations de comté, veut d'ailleurs saisir le

prochain congrès du PLQ, la semaine prochaine, d'une résolution invitant le gouvernement à investir carrément dans le secteur social, un secteur auquel le gouvernement entend axer la deuxième partie de son mandat.

Des députés ont signalé qu'il serait inopportun pour le gouvernement d'aller contre une recommandation formulée la semaine dernière par la commission Rochon, qui préconise le maintien de la gratuité et de l'universalité dans le système de la santé au Québec.

La ministre Lavoie-Roux avait reproché à la commission Rochon de ne pas avoir suffisamment analysé «d'autres voies» pour le financement du régime.

### Des comités

Par ailleurs, pour être plus efficaces au cours de cette réunion de l'aile parlementaire, les députés seront divisés en comités qui aborderont les dossiers économiques, sociaux, régionaux et politiques.

Certains dossiers risquent d'attirer davantage l'attention. On pense notamment au projet de privatisation des réserves fauniques et de pêche du ministre Yvon Picotte, ou aux retards jugés indus dans l'élaboration d'une politique familiale.

Quant au ministre responsable de la Protection civile, Gilles Rochelleau, il devra expliquer à plusieurs collègues pourquoi plus de 10 000 sinistrés de Montréal lors de l'inondation du 14 juillet 1987 ne seront pas indemnisés par le gouvernement pour les dommages qu'ils ont subis.

D'autre part, l'inquiétude des élus libéraux de l'Est de Montréal face au développement économique de cette région fera vraisemblablement l'objet de discussions. Enfin, il faudra que les libéraux trouvent des réponses aux journalistes qui voudront immanquablement savoir s'il y a du nouveau sur le front linguistique.

## Québec

### Gil Rémillard à l'ACFO: relisez l'accord Meech!

**GILBERT BRUNET**

du bureau de La Presse  
QUÉBEC



**D**énoncé pour avoir «laissé tomber» les francophones hors Québec dans l'Accord constitutionnel

de 1987, Gil Rémillard a renvoyé hier les dirigeants francophones à une nouvelle lecture de l'entente Meech-Langevin.

Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes dans le gouvernement du Québec, M. Rémillard s'est fait reprocher, à Toronto, mardi, par le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), d'avoir «renié la promesse», faite aux francophones du reste du pays, de défendre leurs droits linguistiques lors des négociations constitutionnelles avec Ottawa et les autres États provinciaux.

«Sans changements (à l'Accord), c'est nous qui paierons le prix de l'adhésion du Québec à la constitution», avait notamment lancé le président de l'ACFO.

Surpris de cette réaction, M. Rémillard dit qu'il la comprendrait peut-être si les 11 gouvernements avaient inscrit dans la constitution «seulement le principe que le Québec est une société distincte».

Mais il y a beaucoup plus que cela, ajoute-t-il: «Est inscrit dans la constitution, pour la première fois, que le Canada est un pays fondé sur la dualité. C'est un principe qui sera extrêmement important pour l'évolution des francophones hors Québec.»

Dans ce contexte, M. Rémillard comprend mal les réactions des dirigeants de l'ACFO: «Je me dis qu'une étude plus approfondie de l'entente les mènerait à la conclusion que nous avons fait un pas important pour la reconnaissance du fait francophone, partout au Canada.»

### LES HALTES ROUTIÈRES

Fin l'anarchie, les accusations de concurrence déloyale lancées par des restaurateurs et même les bagarres entre cantiniers!

Sur chacune des 30 «haltes routières», en bordure des trois principales autoroutes du Québec — la 10 entre Montréal et Sherbrooke; la 20 entre Montréal et Rivière-du-Loup; et la 40, entre Montréal et Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent —, on ne verra plus qu'un seul camion-cantine. Café, hot-dog, orangeade!

Et attention, automobilistes et camionneurs, c'est à «boss» que vous avez affaire! Vous êtes bien sur un domaine public, propriété du ministère des Transports, mais le responsable du déneigement, du gazon mal tondu ou de la propreté des lavabos, c'est l'homme (ou la femme) qui vous vend votre peps.

Le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, avait eu cette idée peu de temps après les élections. Pourquoi pas aller en appel d'offres et confier l'entretien des haltes routières à des cantiniers, contre l'utilisation commerciale exclusive des lieux?

C'est fait. Les contrats sont signés pour trois ans. Les offres à l'Etat variaient entre \$40 000 par année, pour l'endroit le plus achalandé — un restaurateur de Daveluyville se fera concurrence à lui-même — et «moins \$4 000».

M. Côté refuse de parler de «privatisation». «C'est une opération intéressante pour le gouvernement: on va chercher de l'argent et l'entretien de la halte est à la charge du cantinier.» Même en déboursant \$4 000 par an, dans certains endroits peu fréquentés, l'Etat réalise une économie en comparaison avec les coûts d'emplois du secteur public.

Le ministre qualifie l'expérience de «bonne gestion», tout en donnant un «service accru et bien encadré» aux gens qui circulent sur les autoroutes, et en «rentabilisant ces équipements-la».

Dans deux ans, le gouvernement doit être poursuivi, abandonnée ou étendue à toutes les haltes routières de la province.

### RUÉE VERS L'AIDE SOCIALE

Il est des commissions parlementaires plus populaires que d'autres. Celle qui s'ouvre lundi prochain, pour mener une «consultation générale» sur le projet de réforme de l'aide sociale, attire les foules.

Le secrétariat de la Commission des affaires sociales a reçu pas moins de 125 mémoires d'organismes ou d'individus qui commentent le document d'orientation, attendu pendant deux ans et dévoilé avant Noël par le ministre Pierre Paradis: «Pour une politique de sécurité du revenu».

Au moins 118 de ces groupes ou personnes insistent pour être entendus en commission. La règle accorde une heure à chacun pour résumer leurs propos et répondre aux questions des députés des deux partis.

En face de M. Paradis et de la majorité libérale, qui défendent le projet de réforme axé sur «l'incitation au travail» et emprunté au «Livre blanc sur la fiscalité» de Jacques Parizeau, on retrouvera Louise Harel, à la tête des péquistes qui y voient «une réforme des années 50 à l'aube de l'an 2 000».

Entre 10 heures et 22 heures, à raison de quatre jours par semaine, l'horaire de la commission est déjà bloqué jusqu'à la fin du mois de mars, donc jusqu'au congé pascal.

Sans parler d'une possible suspension d'une semaine, du 7 au 10 mars, pour l'inauguration de la nouvelle session parlementaire et la réplique de l'opposition au premier Message inaugural que lira le premier ministre Bourassa.

## SONDAGE GALLUP

### Le Canada est-il mûr pour des élections? 50% disent oui

Les électeurs canadiens sont divisés sur la question de savoir si la situation actuelle au Canada justifie la tenue d'élections fédérales d'ici six mois. Un Canadien sur deux est d'opinion qu'il devrait y avoir une élection tandis que 39 p. cent pensent le contraire. Les résultats sont les mêmes dans toutes les régions du Canada.

Près de la moitié des personnes interrogées (49 p. cent) prévoient que le prochain gouvernement sera minoritaire cependant que 38 p. cent prédisent qu'un parti obtiendra la majorité. À ce sujet, le parti le plus fréquemment mentionné est le Parti libéral (17 p. cent), suivi du Parti progressiste-conservateur (15 p. cent) et du NPD (six p. cent).

Parmi les personnes qui ont accepté de faire une prédiction, environ une sur cinq (48 p. cent) prévoit une victoire des libéraux lors des prochaines élections fédérales. Par ailleurs, environ deux personnes sur cinq (36 p. cent) s'attendent que les progressistes-conservateurs recueillent le plus de votes tandis que 14 p. cent accordent la victoire aux néo-démocrates.

Le Québec est la seule région où les électeurs sont plus nombreux (61 p. cent) à anticiper une victoire des progressistes-conservateurs plutôt que des libéraux (27 p. cent).

La première question était la suivante: «Croyez-vous ou non que les conditions actuelles au Canada justifient la dissolution du Parlement et la tenue d'une élection fédérale au cours des six prochains mois?»

Le tableau suivant compare, à l'échelle nationale, les dernières réponses à celles obtenues en 1978, en 1977 et en 1974, juste avant les élections.

	À l'échelle nationale			
	1988	Février 1978	Août 1977	Juin 1974
Oui.....	50%	54%	35%	44%
Non.....	39	33	50	43
Ne savent pas...	11	14	15	13

La deuxième question: «Croyez-vous qu'aux prochaines élections fédérales un parti aura la majorité des sièges à la Chambre des communes? Quel parti?»

Résultats anticipés:	National			
	1988	Février 1978	1977	1974
Majorité libérale.....	17%	15	6	
Majorité du P.C.....	38	33	49	
Majorité du NPD.....	14	15	14	
Prédisent une majorité.....	48	44	36	
Gouvernement minoritaire.....	39	33	43	
Ne savent pas.....	11	14	15	

La troisième question: «Sans tenir compte de la façon dont vous avez l'intention de voter, quel parti politique a, selon vous, la meilleure chance de remporter le plus de votes au cours de la prochaine élection?»

Le tableau suivant élimine ceux qui n'ont pas voulu se hasarder à faire une prédiction et qui représentent 15 p. cent à l'échelle nationale, sept p. cent dans les Maritimes, 18 p. cent dans le Québec, 14 p. cent en Ontario et 16 p. cent dans l'Ouest.

Obtiendront le plus de votes/	National				Maritimes		Québec		Ontario		Ouest	
	1988	Février 1978	1977	1974	1988	Février 1978	1988	Février 1978	1988	Février 1978	1988	Février 1978
Libéraux.....	48%	69%	27%	58%	49%	48%	48%	48%	48%	48%	48%	48%
Prog.-conserv. ....	36	24	61	25	31	36	36	36	36	36	36	36
Néo-démocrates	14	7	12	15	18	14	14	14	14	14	14	14
Autre parti.....	1	-	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1

L'addition des pourcentages ne donne pas toujours exactement 100, les chiffres ayant été arrondis.

Les résultats du sondage, effectués entre le 3 et le 6 février, sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile auprès d'adultes de 18 ans et plus. Un tel échantillon est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.

## La privatisation, une pomme de discorde



Le ministre de la Santé Thérèse Lavoie-Roux: des doutes sur les mérites de la privatisation

Presse Canadienne  
QUÉBEC

La belle unanimité que se plait de montrer le cabinet depuis la victoire électorale des libéraux en 1985 connaît une première faille et la mode de la privatisation en est la source.

Le président du conseil du Trésor, Paul Gobeil, et sa collègue de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, ne sont pas du tout sur la même longueur d'onde quand il s'agit d'envisager la réforme des soins de santé et des services sociaux.

Le premier favoriserait, à titre expérimental d'abord, une forme de privatisation de la gestion de certains hôpitaux pendant que Mme Lavoie-Roux rejette complètement cette éventualité.

«Nous n'avons jamais parlé au ministère de privatisation de la gestion de certaines maisons de santé. Je pense que les recommandations qui viennent de nous parvenir (rapport Rochon) ne vont pas dans ce sens-là», a dit hier Mme Lavoie-Roux avant la séance du conseil des ministres.

«J'ai l'impression que M. Gobeil réagit encore dans la foulée des suggestions du rapport Gobeil (publié en 1986).»

«En tout cas, tant que j'assumerai la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, il n'y aura jamais de forme quelconque de privatisation dans la gestion ou l'administration d'un centre hospitalier», a-t-elle ajouté.

Dans son esprit, M. Gobeil privilégierait une privatisation partielle, au niveau de l'administration, mais sans remettre en cause le principe de l'universalité de la gratuité des soins médicaux.

«Pour le moment, je serais en faveur de la formation de groupes compétents, au niveau de la gestion, qui s'associeraient avec la majorité du corps médical d'un hôpital de manière que le médecin ait une implication dans l'administration, qu'il connaît, et veille à la qualité des soins», a expliqué M. Gobeil pour justifier sa prise de position.

Mme Lavoie-Roux ne voit pas, de son côté, comment la privatisation, ne fut-elle que partielle, viendrait améliorer le système de soins de la santé.



Le président du Conseil du trésor Paul Gobeil: faire l'expérience dans certains hôpitaux

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président et éditeur

Michel Roy  
éditeur adjoint

Claude Gravel  
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc  
editorialiste en chef

## Éditorial

### Étrange silence

La Commission des affaires municipales n'interviendra pas dans le dossier de Saint-Laurent. Ainsi en a décidé le ministre André Bourbeau qui a recommandé hier aux édiles de cette ville de se conduire en «adultes» et de régler leurs problèmes sans avoir recours à Québec.

Depuis novembre dernier, cette municipalité de banlieue est perturbée par la divulgation d'informations graves.

Une enquête de *La Presse*, dont les révélations n'ont pas été démenties, a dévoilé un scandale impliquant le commissaire industriel de la ville et ses enfants. Puis, quelques semaines plus tard, une autre enquête de notre journal dévoilait ce qui semble être une spéculation exagérée sur divers projets immobiliers.

Suite à toutes ces allégations, Québec n'a pas bougé. Mais les élus municipaux, eux, ont jugé qu'ils en savaient assez. A tel point que six conseillers municipaux, pourtant élus sous la houlette du maire Marcel Laurin, ont décidé de quitter ce dernier pour se joindre à deux conseillers de l'opposition et former la nouvelle majorité au conseil.

Ils ont destitué le comité exécutif, reconduit la réserve foncière sur les terrains du nouveau Saint-Laurent et formé un comité exécutif parallèle qu'ils appellent «commission des priorités».

Dans un tel contexte, on comprend mal que le ministre Bourbeau ou la Commission municipale n'intervienne pas, ne serait-ce que pour trancher officiellement la question de savoir qui constitue le véritable comité exécutif de la ville.

Les allégations ont été jugées assez sérieuses pour que la Sûreté du Québec y mette le nez et institue une enquête. Mais il s'agit d'une enquête strictement policière, suite à laquelle le ministre de la Justice décidera s'il y a lieu d'entamer des poursuites ou pas. La police n'a pas à se prononcer sur l'administration de la ville comme telle. Ni de porter un jugement sur la moralité ou l'éthique des élus.

Le ministre Bourbeau allègue que son ministère n'a pas en main, actuellement, assez d'éléments lui permettant de demander à la Commission municipale de faire une enquête ou de placer la ville en tutelle. Là-dessus, le ministre a peut-être raison. Mais il a sûrement assez d'indices pour déléguer à Saint-Laurent des vérificateurs-enquêteurs qui pourraient au moins fouiller les livres de la municipalité, faire rapport au ministre et porter un jugement sur les graves allégations des médias et des conseillers municipaux qui ont rompu avec le maire Laurin.

Saint-Laurent n'est pas un village. Il s'agit d'une ville de banlieue fort importante de la région de Montréal, densément peuplée et dotée d'un parc industriel important. De plus, elle est située dans le comté représenté à Québec par le premier ministre Bourassa. Le ministre Bourbeau ne peut feindre de croire que le conflit actuel n'est qu'une querelle de personnalités entre élus. Il s'agit, au contraire, d'une vaste crise de confiance basée sur des allégations dont la gravité mérite qu'on s'y attarde.

Pierre VENNAT

### Pony au pilori

L'arrivée fulgurante de la Pony coréenne sur le marché canadien a coupé le souffle à beaucoup d'autres fabricants et importateurs de voitures. Le Tribunal canadien des importations a décidé que ce succès est en partie dû au dumping — la vente à l'étranger à des prix inférieurs à ceux du marché d'origine. Ford et General Motors ont saisi le Tribunal, considérant que ce dumping leur a occasionné des dommages matériels.

Le Tribunal devra démêler plusieurs thèses qui s'affrontent au sujet de l'impact économique du dumping par Hyundai. Il devra aussi tenir compte de l'intention de Hyundai de construire deux usines au Canada et de l'état avancé des travaux. Même si la compagnie coréenne a utilisé des moyens déloyaux pour se tailler une part du marché canadien, elle n'a pas cherché à spolier le Canada mais plutôt à créer une nouvelle industrie qui est autant à l'avantage du Canada que de Hyundai.

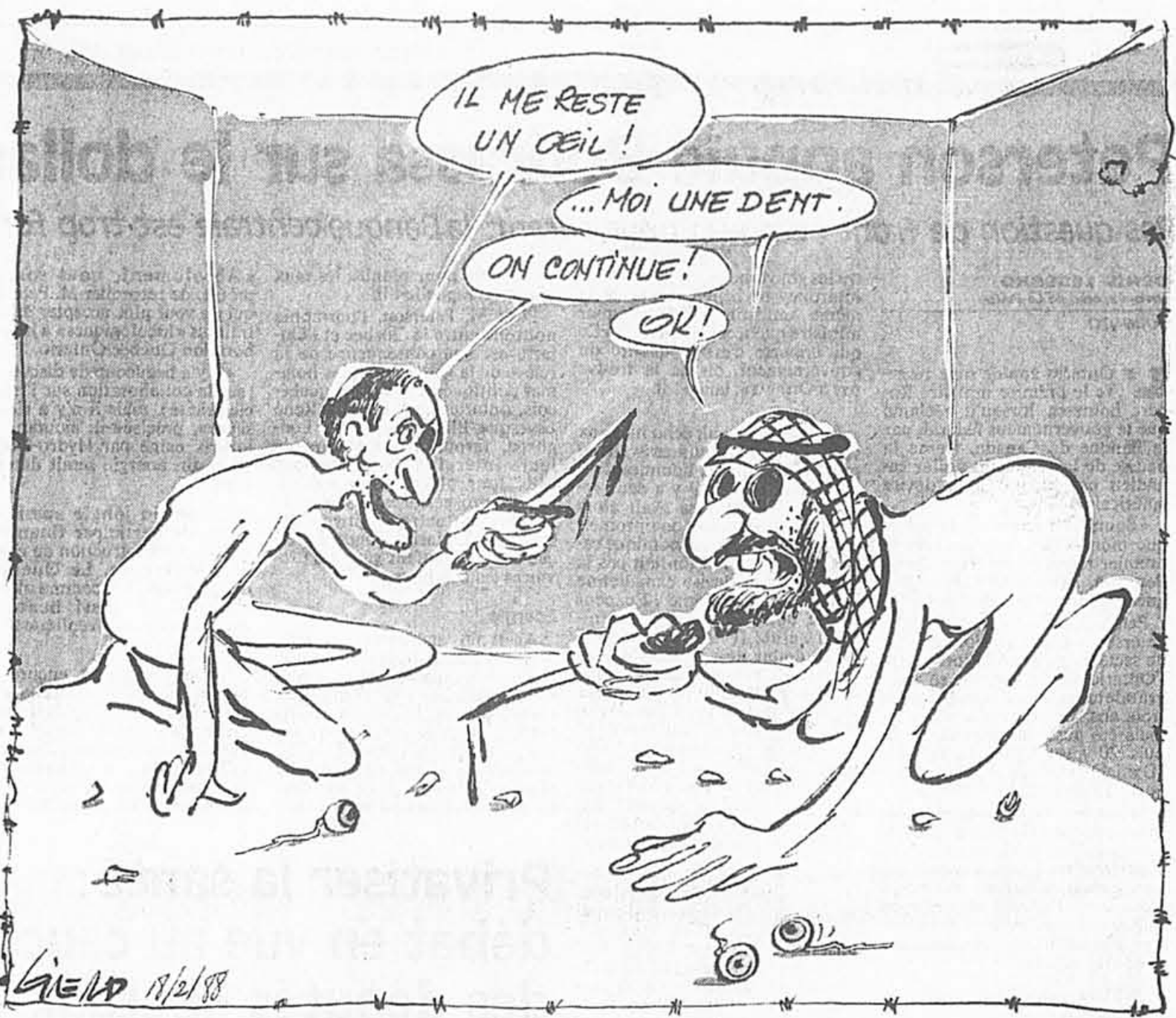
Même avant la construction des usines, la campagne de vente aurait été à l'avantage des consommateurs canadiens. Un haut fonctionnaire de Consommation et Corporations Canada a déposé devant le Tribunal que Hyundai a eu un effet positif sur la concurrence au Canada. Il estime que les voitures coréennes ont trouvé un segment du marché qui avait été abandonné par les fabricants nord-américains et que Hyundai faisait, par conséquent, la concurrence surtout aux autres importateurs. Il a l'intention de poursuivre son enquête sur les allégations de Hyundai selon lesquelles Ford et General Motors se livreraient également au dumping de voitures au Canada. Hyundai ajoute que les voitures Ford et GM qui lui font directement concurrence sont fabriquées aux États-Unis, au Japon ou en Corée dans le cadre d'accords avec des fabricants étrangers.

Ford et General Motors disent que les pratiques commerciales de Hyundai pourraient affecter leurs activités au Canada et provoquer du chômage. La dispute entre Hyundai et les deux fabricants nord-américains dépasse ainsi le cadre du commerce international. Tous les trois importent des voitures au Canada et y fabriquent ou y fabriqueront des voitures.

La tâche du Tribunal est compliquée à l'extrême car il ne devrait pas se borner à faire seulement respecter les normes qui régissent le commerce international. Il devrait aussi voir plus loin et trancher de la façon la plus avantageuse pour le consommateur canadien et pour l'économie canadienne.

Le Tribunal doit réprimer les pratiques commerciales qui faussent la concurrence et qui finissent par porter atteinte à l'efficacité de l'économie au détriment des consommateurs. Or, l'intérêt du consommateur ne réside pas dans le respect sans faille des règlements mais dans la concurrence. L'industrie automobile est en train de s'internationaliser et les accords complexes qui lient les fabricants des différents pays ne permettent pas toujours de dégager clairement si les règlements ont été respectés. Mais cette internationalisation permet d'offrir un choix plus large aux consommateurs et alimente la concurrence; et les entorses aux règles, que ce soit par Hyundai, Ford ou General Motors, doivent être vues sous cet angle.

Frédéric WAGNIÈRE



DROITS RÉSERVÉS

## TRIBUNE LIBRE

### Qui peut juger?

■ M. Jean-Paul Desbiens, dans son article «Qu'est-ce que l'homme?» publiée le 3 février dans *La Presse*, exprime son malaise face à la liberté d'avortement accordé à la femme par la Cour suprême. A la question que pose le titre de son opinion, M. Desbiens répond par une définition tirée du catholicisme. Il a le droit de croire à sa religion et de l'interpréter ainsi.

Un des problèmes que je tiens à soulever est que M. Desbiens ne tient que des considérations abstraites. Un témoignage concret, celui du chirurgien William McCallum, aujourd'hui âgé de 78 ans, a été publié le 8 février par «Maclean's»: une femme célibataire était venue, en 1948, lui demander un avortement. Elle affirmait qu'une naissance détruirait sa vie et sa famille. «J'ai refusé. J'étais une de ces personnes qui croyait que la femme devait se sortir du pétrin dans lequel elle s'était mise. Je me prenais pour Dieu.» La jeune femme s'est suicidée et, un mois plus tard, ce fut le tour de son père. (...)

Même s'il exagère, M. Desbiens a le droit de faire un rapprochement entre les avortements et traitement des camps d'extermination nazis. Il a aussi le droit de croire que tout organisme vivant est une vie, de se sentir désorienté devant la complexité du monde moderne. Mais que ferait-il s'il était médecin devant un cas concret? Refuserait-il? Et que ferait-il s'il était une femme, enceinte, favorable au libre choix, qui se verrait refuser l'avortement par un catholique? Se convertirait-il au catholicisme?

Qui est sûr de pouvoir juger de la gravité de la détresse de son prochain? Qui peut prétendre comprendre une femme désespérée? Ou une femme qui croit en conscience qu'elle doit se faire avorter? Est-on vraiment sûr que les croyances des autres sont immorales? A-t-on le droit de forcer une femme à accoucher, comme par punition, sachant très bien que l'enfant aura des problèmes psychologiques?

Antonio ARTUSO  
Montréal

### Histoire d'un foetus

■ En mai 1947, je fus conçu le plus naturellement du monde: ni *in vitro* ni bébé-épiprovette ou autre machin-truc. Tout bêtement par un homme et une femme en union corporelle. Dans ce temps-là, c'est ainsi que se faisait la «chose».

Abandonnée par son homme, rejetée par la famille, méprisée par la société tout entière, démunie financièrement, cette femme me porta neuf longs mois malgré tout. Le 11 février 1948, nous fûmes mutuellement délivrés, ceci dit

sans ironie. Mon nom fut bâ-tard, inscrit «illégitime» dans le grand registre et adopté 20 mois plus tard.

Grâce à cette femme, j'ai connu amitié, amour, joies et plaisirs. Des chagrins, des frustrations, des doutes mêmes mais cela fait partie de la vie. Ce que je conserve toujours, c'est l'espérance du jour qui naît, la sérénité de la nuit qui s'ensuit. Je ne voudrais pour rien au monde rater mes prochains baisers, les caresses d'une personne aimante, les joyeux partages entre amis, la tendre complicité de ma famille adoptive.

Mais mon fragile bonheur humain est assombri lorsque je songe à tous ceux et celles conçus aujourd'hui. Demain, ces foetus seront traités comme des infections purulentes pour ne pas dire des déchets toxiques.

J'ai la gorge nouée. S'il avait fallu que je sois conçu aujourd'hui, j'aurais été délivré d'une bien drôle de manière: aspiré par un vacuum tel un débris. Au fond, j'espère que tous ces foetus s'en foutent: vaut mieux rien voir de cette société sois-disant évoluée mais en plein déclin.

Un foetus de 40 ans.  
Marcel DAOUST  
Montréal

### Gardien demandé

M. Jean-Paul Desbiens,  
*La Presse*

■ Suite à vos savants raisonnements scientifiques, métaphysiques, culturels et religieux (*La Presse*, 3 février), je vous propose mon raisonnement «pratique».

Puisque vous vous permettez de traiter de «nazis» les fem-

mes ayant décidé de ne pas mener à terme une grossesse non désirée, je présume que vous aurez la décence de mettre en pratique vos principes «pro-vie».

Des centaines de femmes à Montréal (et ailleurs) ont mené jusqu'au bout une grossesse non désirée. Elles aiment leurs enfants et ne veulent pas s'en séparer, mais elles se retrouvent souvent seules, pauvres, débordées, découragées ou déprimées par le surmenage. J'attends donc vos heures de disponibilité personnelle pour du gardiennage (gratuit, bien sûr), qui laisserait à ces mères quelques heures de répit par semaine. (...)

Céline DELORME, m.d.  
Montréal

### Une note manquante

Cette lettre ayant souffert d'amputations importantes lors d'une première publication lundi, nous la reproduisons aujourd'hui dans son intégralité.

■ Dans une série d'articles fort intéressants sur la formation musicale des enfants du Québec, le journaliste Florian Bernard de *La Presse* fait référence entre autres à un organisme qu'il connaît bien, l'Alliance des chorales du Québec, un organisme national de loisir chapeauté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

A ceux que la musique intéresse, nous voulons rappeler ou apprendre que deux autres organismes dépendant du même ministère s'occupent de loisir musical au Québec, soit la Fédération des associations musicales du Québec et la Fédéra-

tion des harmonies du Québec. A elles seules, ces fédérations ont soutenu la formation de plus de 25000 jeunes musiciens québécois depuis les années 1970.

A but non lucratif, ces organismes font appel à des enseignants qui de plus en plus viennent des grandes écoles de musique et initient les jeunes à toute la gamme des instruments à vent et de percussions. En plus de parfaire leurs connaissances musicales, seuls ou en groupes, les jeunes découvrent les plaisirs de la compétition, du spectacle, des voyages et de la discipline en participant à de multiples tournées, concerts, festivals, compétitions, championnats, etc. et ce, au Canada et aux États-Unis.

Aux prochains États généraux de la Musique, il ne faudrait pas «oublier» des intervenants importants quel que soit le ministère dont ils relèvent. Les faits sont là.

Roger CARON  
Président de la Fédération  
des associations musicales  
du Québec

Gilles VALOIS  
Président de la Fédération  
des harmonies du Québec

### N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: Tribune libre, *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

### Le marché boursier

M. Michel Girard,  
*La Presse*

■ Suite à la lecture du cahier *Perspective de l'économie 88* et de chroniques régulières dans *La Presse*, je me permets de vous apporter mes observations.

Je ne peux concevoir qu'un journaliste qui a comme tâche de véhiculer de l'information sur un sujet précis soit si peu au courant. Rappor-tuez les élocutions de Robert Prechter sur un plancher du Dow à 40 points en 1996, c'est tout simplement se complaire à glaner de l'information de fond de poubelle.

Vous oubliez que depuis les hauts du Dow Jones nous avons connu une correction de plus de 800 points, soit près de 30 p. cent. Pas la fin du monde.

Si je vous écoute, ainsi que monsieur Prechter, IBM vaudra bientôt \$10 et Steinberg deviendra un «penny stock». Or n'étant pas rêveur, je me

rends compte que, par exemple, il y a eu une offre d'achat de un milliard de dollars pour Steinberg.

C'est un peu grâce à vous que le marché boursier est morose, car vous découragez tout investisseur possible depuis des mois. Avant le krach vous disiez des conneries (*Actualité Boursière* du 24/09/87): «La Bourse de New York a touché son creux pour les neuf prochains mois.» Réellement, M. Girard, comme disait quelqu'un d'autre, «Réagissez que diable!...». Ou est votre rigueur intellectuelle? Sachez reconnaître le vrai du faux... C'est votre métier que de comprendre et de communiquer.

N'oubliez pas que les titres de bonne qualité dans l'ensemble ont très bien réagi. Quant à eux, les titres REA comme tous les titres juniors de toutes les bourses à travers le monde, ont mal réagi. Le problème ne repose pas dans le fait que ces titres soient de REA mais plutôt que ce sont des titres à risque élevé et à possibilité de croissance élevée.

Il serait bon que vous écou-

tiez vos autres confrères qui annoncent un ralentissement et pas une hécatombe.

Vous avez peut-être déjà dit que la cloche avait sonné pour les courtiers. Je crois sérieusement que votre récréation est terminée et que vous ne pouvez plus dire n'importe quoi.

Michel C. DUPUIS  
Représentant enregistré  
Saumier Morrison &  
Davidson Partners.

Si j'ai rapporté avant le krach les «élucubrations» d'analystes qui voyaient Dow Jones à plus de 35000 points, je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas rapporté celles d'un Robert Prechter qui voit dans sa boule de cristal un Dow Jones à 40! Maintenant, il ne faut pas me confondre avec M. Prechter: ce sont ses prédictions à lui et non pas les miennes.

Dans votre cinquième paragraphe, vous me reprochez d'avoir dit des conneries le 24 septembre dernier: «La Bourse de New York a touché son creux pour les neuf prochains mois.»

Il y a un petit hic à votre reproche: cette phrase est le titre d'un article signé par Jean Chartier, paru dans *Le Devoir* du 24 septembre 1987!

M.G.



Jean-Guy Dubuc

## Air Canada entre ciel et terre

En juillet dernier, Air Canada se préparait au moment tant attendu de sa privatisation. Tout semblait en place; enfin, on approchait de l'heure de la réalisation. Psychologiquement et matériellement, c'était presque fait.

Le ministre des Transports, M. John Crosbie, était en faveur du projet; son prédécesseur, M. Donald Mazankowski, maintenant vice-premier ministre, aussi; la ministre à la Privatisation, Mme Barbara McDougall, également; le ministre des Finances, M. Michael Wilson, tout autant. Les prospectus étaient imprimés; les dirigeants avaient rédigé leurs plans; le public intéressé attendait impatientement ce jour béni. C'était enfin pour demain.

Plus encore: la logique conduisait le gouvernement et la société d'État à rapidement passer à l'action. La déréglementation du transport aérien, l'arrivée de Wardair sur les lignes régulières, l'apparition de Canadian International obligeaient même le gouvernement à privatiser Air Canada. Et le moment était on ne peut plus propice: la société présentait un bilan semestriel et annuel supérieur à tout ce qui avait existé dans le pas-

sé. Pour vendre, il faut montrer des profits; et les profits étaient là. Que pouvait-on attendre et espérer de plus?

Restait la décision politique à prendre. Et le premier ministre ne l'a pas prise. Pour des raisons qu'il cache obstinément, de peur probablement de déplaire à on ne sait trop qui, il remet à plus tard une décision qui est pourtant urgente. Car Air Canada, pas plus que les autres sociétés aériennes, ne peut supporter l'immobilisme et la tergiversation.

Air Canada a besoin de s'engager dans le renouvellement de sa flotte, comme le font toutes les compagnies aériennes du monde présentement. Si elle était, aujourd'hui, une société totalement ou partiellement privatisée, elle pourrait émettre une émission de \$300 millions qui lui permettrait de s'acheminer dans une première phase de son programme. Ce serait agir de façon normale.

Comme elle ne peut pas agir de façon normale, elle doit se tourner vers son actionnaire unique pour lui demander les \$300 millions nécessaires à sa survie; nécessaires, si elle ne veut pas se trouver amoindrie face aux autres compagnies

aériennes et dans la situation du Canadian National ou de Via aujourd'hui. On devrait avoir l'expérience de ce qui se produit quand on s'obstine à ne pas se décider.

L'indécision oblige donc le gouvernement à poser un geste qui ne s'inscrit dans aucun projet: il lui faut immédiatement remettre la somme demandée ou procéder à la privatisation de la société.

Il est normal que les concurrents d'Air Canada s'offusquent de la démarche actuelle: l'État est forcé de verser \$300 millions à une société qui ne suit pas les mêmes règles du marché qu'eux. En fait, ils ne font que souligner l'anomalie persistante où le gouvernement place Air Canada: on ne peut pas avoir trois sociétés aériennes dont deux, privées, ne profiteraient pas des mêmes avantages que la troisième.

En fait, qui profite des meilleurs avantages? Air Canada? Non. Dans la situation actuelle, personne. Ni le gouvernement, ni les compagnies, ni même la population. On sait bien que le public voyageur profitera de la pleine privatisation beaucoup plus que de la situation actuelle. La qualité du service aérien réside d'abord dans un sta-

tut de concurrence véritablement efficace.

Présentement, la situation est fautive parce que confuse. Tant que le gouvernement ne livrera pas clairement ses positions sur l'avenir d'Air Canada, il va entretenir une confusion néfaste pour tout le monde: pour les gens d'Air Canada, pour les gens de Canadian International et de Wardair, pour le voyageur comme pour le contribuable canadien.

On sait que le premier ministre Mulroney a déjà publiquement déclaré qu'Air Canada n'était pas à vendre. À ce moment-là, dans le contexte de l'époque, il avait probablement raison. Mais le contexte actuel est tout différent. Il n'existe plus de raison rationnelle pour conserver à l'État une société en concurrence avec l'entreprise privée.

Si le gouvernement ne veut pas privatiser Air Canada, qu'il le dise, avec ses raisons. On les jugera. En attendant, il fait un tort considérable à beaucoup de gens en refusant de prendre une décision. Pourtant, bien des Canadiens espèrent des gestes positifs d'un gouvernement qui a tout intérêt à en faire quelques-uns.



Lysiane Gagnon

## À vos stylos!

Dans mon temps, les petites filles avaient des jeux très sages: elles jouaient à la poupée, ou aux billes, elles sautaient à la corde et elles faisaient des huit sur la glace en se prenant pour Barbara Ann Scott... Mais le jeu le plus excitant, à part évidemment de jouer au docteur, c'était celui de la maîtresse d'école.

Les enfants fonctionnent par imitation. Les jours de semaine, faute d'écouter ce qu'elle racontait, on observait l'institutrice... et le samedi, on se prenait pour elle!

On pillait le mobilier parental pour transformer le sous-sol ou la salle à manger en salle de classe. Les tables à café, les tables gigogne et les tables à cartes tenaient lieu de pupitres. Les petites cousines et les petites voisines s'installaient avec leur cahier, leur coffret à crayons, et suivaient docilement les ordres de la maîtresse d'école. Dictées, calcul, catéchisme... plus histoire et géographie (à cette époque paléolithique, on en faisait au primaire): « Quel est le plus grand fleuve au Canada? »... « Qui a découvert l'Amérique? ». On avait acheté tout ce qu'il fallait: une claquette comme celle des soeurs, le crayon rouge pour corriger, un tableau noir et de la craie, des étoffes de toutes les couleurs, des anges et des saintes vierges et tous les autres trucs qu'on collait sur les bons devoirs en guise de récompense... Qu'après tous ces samedis passés à jouer à l'école, aucune du groupe ne soit jamais devenue enseignante est vraiment très étonnant.

Comme il fallait plusieurs indiens mais un seul chef, le rôle de la maîtresse d'école était attribué en rotation, mais heureusement, il y en avait, dans le groupe, qui préféraient la condition insouciant d'élève aux lourdes responsabilités de l'enseignement. Quant aux bébés, celles qui avaient un an ou six mois de moins, elles étaient automatiquement reléguées au rang d'élève. Aussi étais-je plus souvent qu'à mon tour désignée comme maîtresse d'école. Je passais vite sur la leçon d'arithmétique, me contentant de leur donner les opérations les plus simples (les seules que je serais capable de corriger), du genre: 14 plus deux moins trois égalent quoi? Mais je m'attardais, avec un plaisir pervers, sur la dictée.

\*\*\*

Tout cela pour vous dire, chers lecteurs, que j'ai l'intention de rejouer à l'école avec vous et de vous donner une dictée. Cette fois cependant, heureusement pour vous et pour moi et pour la langue française, ce n'est pas moi qui ferai la correction, mais les experts du Troisième Championnat de France d'Orthographe!

C'est une dictée un peu spéciale, mieux adaptée à un journal que la dictée classique, qu'il faut lire à haute voix. Le texte transcrit plus bas est le texte à corriger. Il contient 49 fautes. À vous de les déceler. Je publierai mardi, dans cette chronique, le texte corrigé.

Vous avez donc quatre belles journées pour faire l'exercice... ou le faire faire à d'autres. Vous pourrez vous en servir pour narguer vos collègues, mieux encore vos patrons, ou pour évaluer le degré de sophistication littéraire de votre nouvelle flamme, ou pour établir un nouveau rapport de force avec votre conjoint(e), ou pour alimenter votre fureur contre le système scolaire qui a fait de vos enfants, géniaux à la naissance, de misérables illettrés.

Malgré quelques mots peu répandus au Québec, ce texte est assez accessible. Mais attention, il a été soumis aux quarts de finale d'un championnat d'orthographe (celui de l'an dernier), c'est dire qu'il s'agit quand même d'un exercice réservé aux maniaques de la langue. N'attendez pas à vos jours si vous échouez. On peut faire son chemin dans la vie en écrivant comme un pied.

C'est ma mère, qui considère que mes capacités orthographiques n'ont cessé de se dégrader depuis que j'ai quitté la rigueur pédagogique de l'école et de la famille pour l'univers dissolu de la langue journalistique, qui a trouvé ces textes dans un numéro de « Lire », et me les a transmis avec un petit mot me suggérant instamment de faire la dictée sans tricher, i.e. sans regarder le texte corrigé. Vous pensez bien que je n'allais pas prendre un risque pareil: je préfère vous la refiler, chers lecteurs, et m'en tenir à la position plus confortable de la maîtresse d'école du samedi... qui donne la dictée mais ne la fait pas elle-même!

À vos stylos, donc! Voici la dictée.

\*\*\*

« Ayant quitté l'ère de stationnement de sous-sol, une consommatrice en pull jacquart s'était saisie d'un chariot et fonçait vers l'ascenseur. Pas question de folâtrer ni de papillonner: elle n'avait que vingt-cinq minutes à consacrer à ses achats dans la succursale très fréquentée d'un supermarché.

Le portillon d'accès franchi, elle se dirigea vers des étagères bien fournies, ou des kakkis, par dizaines de kilos, des caisses de bigarrots murs voisinaient avec des brocolis, des artichauts et des échalottes en vrac. Juste à côté, des bollets et des grolles sous-celophane, quelques déshydratés qu'ils fussent, partageaient un présentoir avec du chassalateux déjà grappillé par des sans-gêne. La réclame du jour, quand à elle, avait enregistré un beau succès: ne restait que deux harengs fumés qui se battaient en duel et deux caillies farcies à des prix sacrifiés. La voix nasillarde d'un animateur enchiffrené, ajoutée à un fonds sonore ronronnant, chatouillait l'oute des clients, auxquels des ventes promotionnelles étaient offertes à tout bout de chant.

Au croisement suivant, quelque fut le prix avantageux qu'on lui proposait pour des spiritueux et des vins bouctés, elle leur préféra, nonobstant, des magnum d'une eau légèrement gazéifiée. En extrême, elle s'arrêta devant une bergerie où deux gamins dégourdis s'étaient déjà présentés trois fois à une dégustation de petits-beurres superfins, lesquels, d'ailleurs, leur avaient laissés le moins tout barbouillé. D'autres, assis parmi les prospectus, s'étaient plongés dans des bandes dessinées de sciences-fiction, à défaut de disposer des cent trente francs qu'elles leur auraient coûté.

Son chariot quasiment rempli, notre consommatrice s'enquerra d'une caisse libre lorsque deux adolescents sur des patins à roulettes, machouillant du chewing-gum et prenant les allées pour des pistes d'entraînement, s'élançèrent tous azimuts, si bien que l'un fit tomber dans le cabas de la ménagère une colonne de boîtes de patée pour les chiens et que l'autre fit choir les lampes stroboscopiques qu'il avait repéré pour sa future boum!

Coup de l'opération éclair: deux mille trois cents francs et soixante-quinze centimes. »

\*\*\*

Alors, vous les avez trouvées, les 49 fautes? N'oubliez pas: mardi prochain, c'est le grand jour de la correction!



Marcel Adam

## Le droit à l'avortement doit être limité

Les porte-parole de groupes féministes et autres favorisant le libre choix voudraient que le législateur ne comble pas le vide juridique créé par la Cour suprême en déclarant inconstitutionnelles les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement.

Pour ces personnes l'État ne devrait imposer aucune restriction à la liberté des femmes en matière de reproduction. Aussi s'inquiètent-elles du fait que la Cour suprême ait indiqué que le droit à l'avortement pourrait éventuellement être limité par une législation reconnaissant des droits au fœtus.

Dans un jugement appuyant l'opinion majoritaire de la Cour suprême, madame le juge Bertha Wilson a exprimé ses vues avec une certaine passion, ne craignant pas d'utiliser parfois une argumentation d'inspiration nettement féministe. Or après avoir soutenu que la décision que prend une femme d'interrompre sa grossesse est personnelle et privée et n'a pas à être approuvée par l'État, le magistrat a reconnu qu'en vertu de la Charte le législateur peut « fixer des limites raisonnables au droit de la femme compte tenu du fœtus qui se développe dans son corps ».

Ainsi appuie-t-elle « une approche permissive de l'avortement dans les premiers stades de la gros-

sesse, où l'autonomie de la femme serait absolue, et une approche restrictive dans les derniers stades où l'intérêt qu'a l'État de protéger le fœtus justifierait l'imposition de conditions ».

Pour elle c'est au législateur qu'il revient de déterminer le point précis de développement du fœtus où l'intérêt qu'a l'État de le protéger devient « supérieur ».

Beaucoup de commentateurs et de personnes professionnellement concernées par le problème de l'avortement ont exprimé l'avis que le Parlement devra dans les meilleurs délais combler le vide juridique créé par le jugement de la Cour suprême.

Mais avant que le législateur tire la ligne, il faudra répondre à certaines questions difficiles:

— L'avortement peut-il être permis quand le fœtus a atteint un degré de développement qui en fait un enfant viable?

— Les raisons invoquées par la mère et son médecin pour avorter doivent-elles seules justifier cette opération?

— La volonté de la mère doit-elle toujours prévaloir sur celle du père?

Une société civilisée ne peut permettre que la femme ait le droit absolu d'avorter en toutes circon-

stances, même quand le bébé qu'elle porte est viable. Le Parlement — ce n'est pas aux juges que revient cette responsabilité — devra établir qu'un avortement est permis durant telle période, après quoi le droit à la vie du fœtus prévaut.

Les experts qui expriment l'avis qu'une ligne devrait être tirée entre le droit d'avorter de la mère et le droit de vivre du fœtus, suggèrent généralement que cette législation pourrait tirer un trait à environ 24 semaines — c'est-à-dire à l'âge où le fœtus est considéré comme viable.

(C'est ce à quoi je pensais dans ma chronique de mardi quand j'évoquais l'éventualité d'une telle loi; mais ma faiblesse en calcul mental m'a fait par erreur fixer le point limite au tiers de la période de grossesse plutôt qu'aux deux tiers.)

Le Dr Morgentaler considère lui-même que 24 semaines est l'ultime limite au-delà de laquelle un avortement ne devrait pas être fait parce que, dit-il, c'est « un bébé potentiel qui est en cause ». Dans ses cliniques on n'avorte pas après 16 semaines.

Mais il s'agira d'une décision arbitraire du législateur qui, faute de pouvoir s'en remettre à une hypothèse philosophique faisant consensus, et encore moins à une doc-

trine religieuse, devra recourir à la médecine et à l'argument de viabilité pour mettre en équilibre les droits de la mère et les droits d'un fœtus ayant de bonnes chances de survivre en dehors de l'utérus.

Mais avec les progrès de la médecine la période durant laquelle le fœtus ne peut vivre hors du sein de sa mère tend à raccourcir. Ce qui amenait le Dr Margaret Somerville, de l'université McGill, à se poser la question suivante dans la Gazette de samedi dernier: « Le droit d'une femme à avorter se limite-t-il seulement à expulser le fœtus de son utérus, ou implique-t-il celui d'exiger qu'il soit tué (s'il est viable ailleurs)? »

Le samedi précédent, le Dr Raymond Lambert, biologiste au Centre hospitalier de l'université Laval, évoquant dans nos pages le problème éthique posé par les expériences de fécondation *in vitro* dont on sait qu'elles suscitent de plus en plus d'inquiétude, remarquait: « Tant qu'on va accepter de faire des avortements, il va être difficile de remettre en question les expériences sur les embryons... »

Voilà qui n'est pas de nature à simplifier le problème que devra résoudre la société canadienne, mais fournit ample matière à un grand débat de fond.

### POINT DE VUE

## L'état de la langue, reflet de la société

JEAN-MARC LÉGER

■ L'état de la langue reflète, à chaque époque, celui d'une nation: il en est le miroir fidèle, quasi impitoyable. C'est sans doute la principale leçon ou plutôt le salutaire et exigeant rappel qui se dégage du colloque réuni, voici une quinzaine, dans la capitale, par la Centrale de l'enseignement du Québec. Celle-ci a pris, en l'occurrence, une initiative exemplaire et reconfortante qu'il convient de saluer, avec l'espoir que ce soit le point de départ d'une mobilisation permanente.

L'importance singulière de ce colloque tenait moins à la nature du constat, aisément prévisible, qu'à la gravité du ton, à la reconnaissance du caractère global du problème de la langue dans toute société, au sentiment d'urgence partagé par la majorité des participants. Et si l'on pouvait éprouver un sentiment d'accablement devant l'ampleur du mal, c'en était un de reconfort que l'on ressentait, en revanche, devant la réponse éloquente et l'évidente volonté de réagir de plus de mille cinq cents enseignants venus de toutes les régions du Québec pour consacrer une fin de semaine à s'interroger sur les conditions et les moyens du redressement.

Derrière la situation préoccupante, davantage critique, du français dans notre système scolaire, c'est la crise psychologique et morale de notre société qui se profile, le désarroi spirituel qui se révèle, une sorte de démission implicite qui se laisse deviner. Comment pourrait-il en aller autrement d'un

peuple qui risque de se retrouver sans mémoire et sans projet (sans projet parce que sans mémoire collective), qui a entrepris de brader allègrement la plupart de ses valeurs fondamentales et qui est tenté de troquer, à l'appel des sirènes de la consommation, sa carte d'identité contre une carte de crédit, selon la formule célèbre. A fortiori, la menace se précise-t-elle si le recul du sens de la langue et de l'identité s'accompagne d'un effondrement de la natalité: il y a d'ailleurs entre les deux phénomènes un rapport mystérieux mais certain.

La situation du français à l'école n'est qu'un des aspects, le plus préoccupant sans doute, de son état global dans la société québécoise d'aujourd'hui. Il serait vain et dérisoire de chercher à identifier des responsables de cet état de choses, de vouloir distribuer les accusations et les blâmes. Nous sommes tous coupables collectivement: aucune catégorie de citoyens ne peut s'estimer autorisée à en accuser une autre, mais aucune non plus n'a le droit de se laver les mains, de se prétendre innocente. De même, serons-nous collectivement responsables du redressement à engager d'urgence, du véritable plan de sauvetage de la langue qui s'impose, car nous sommes tous comptables, au regard des générations qui montent, de l'avenir de leur langue, c'est-à-dire de la forme d'ouverture au monde et de la sorte de patrie spirituelle que nous leur léguons. Et s'il est vrai qu'en raison même de leur mission, les enseignants sont en première ligne (avec les journalistes), ils sont fondés à attendre le soutien de l'en-

semble de la population et des pouvoirs publics.

Certains s'efforcent de contester la gravité de la situation, ou peut-être d'apaiser leur propre inquiétude, en invoquant la généralisation du phénomène, le caractère prétendument mondial de la crise des langues. S'il est vrai que le phénomène est assez répandu dans les pays industrialisés, il y atteint rarement l'acuité qu'il connaît chez nous; de surcroît, on ne saurait comparer les effets du mal, à court et à long terme, chez des peuples maîtres de leur destin et vivant pleinement dans leur langue, avec ceux qu'il peut avoir chez un peuple peu nombreux, auxiliaire, investi par la langue et par la culture massivement majoritaires du continent et où une immigration mal contrôlée risque de jouer les chevaux de Troie.

À une époque où l'on ne cesse d'invoquer les droits de l'homme, il convient peut-être de rappeler que le premier droit d'un citoyen, et notamment le droit premier d'un enfant, est de recevoir de la société à laquelle il appartient la formation et l'information indispensables à son développement et à son épanouissement. Or, la base de la formation aussi bien que la condition première d'accès à l'information résident dans l'acquisition efficace de la langue maternelle, dans la maîtrise de sa langue à la fois moyen d'expression, de communication et d'acquisition des connaissances les plus diverses (c'est d'ailleurs pourquoi tous les enseignants sont à leur façon, doivent avoir conscience d'être, des professeurs de langue maternelle). Ne pas assurer aujourd'hui à tous les jeunes Québécois une parfaite

maîtrise de leur langue, c'est compromettre leur cheminement et hypothéquer leur avenir.

Voilà plus de vingt ans que le problème est posé et il n'a cessé de s'aggraver. Pour avoir laissé se dégrader la situation au point où la cote d'alerte paraît désormais atteinte, force sera d'appliquer des solutions et de mobiliser des moyens, humains et financiers, à la mesure même du péril. « Langue en exil », disait dans sa magistrale allocution inaugurale le professeur Fernand Dumont: peuple menacé d'errance, pourrait-on ajouter, sorte d'apatride culturel nomadisant d'un faux problème ou d'un fallacieux espoir à l'autre, perméable à toutes les modes et à toutes les influences et enclin, en conséquence, à tous les abandons.

Le colloque de Québec a esquissé certains éléments de ce qui pourrait être un plan de salut linguistique, salut qui suppose d'ailleurs, et tout autant, la reprise démographique (le Premier ministre vient d'en souligner le caractère prioritaire), la viguerie morale, le sens et la fierté des origines, le sens de la transcendance aussi. Le plan de reconquête de la langue — ne souffre plus d'attendre. Sinon, se développera un processus d'assimilation rampante dont nous nous rendons compte trop tard. L'Histoire nous consent apparemment un ultime sursis (elle n'en est point prodigue): si nous ne savons le reconnaître ni l'utiliser à plein, le Québec du milieu du vingt-et-unième siècle pourrait bien avoir le visage amer et pitoyable de la « cajunisation ».

# D'ici le « super-mardi », des démocrates tomberaient

## Robert Dole accuse George Bush de bassesse et de déloyauté

AFF. AP, UPI et Reuter  
MANCHESTER, New Hampshire

Avec Michael Dukakis en tête chez les démocrates et George Bush ressuscité chez les républicains, la course présidentielle américaine a quitté hier le New Hampshire pour le « super-mardi » du 8 mars dans 20 États du Sud mais, d'ici là, certaines candidatures pourraient trébucher sur des primaires et des caucus éparpillés dans sept autres États.

Ainsi, le sénateur Paul Simon, de l'Illinois, qui a fini 2e dans l'Iowa et 3e au New Hampshire, et qui a accumulé un demi-million de dollars de dettes, a affirmé hier qu'il se retirera de la course à l'investiture démocrate s'il ne remporte pas, mardi prochain, les caucus du Minnesota ou les primaires du Dakota du Sud, deux États voisins du sien.

Des primaires sont aussi prévues d'ici le 8 mars au Maine, dans le Wyoming et au Kansas, et des

caucus auront lieu au Vermont ainsi qu'en Caroline du Sud. « Je ne peux continuer de finir 2e ou 3e, a dit hier Simon. Il faut que je commence à gagner, sinon je devrai me retirer ».

Selon certaines sources, Bruce Babbitt, ancien gouverneur de l'Arizona, pourrait se retirer de la course dès demain chez les démocrates. Il a terminé en queue de peloton dans l'Iowa ainsi qu'au New Hampshire et ne totalise que quatre délégués. Par contre, l'ancien sénateur Gary Hart, du Colorado, affichant une performance pire, semblait décidé à continuer.

Chez les républicains, le ton vire à l'aigre entre le sénateur Robert Dole et le vice-président George Bush à la suite de la victoire de celui-ci, mardi, au New Hampshire, Dole l'accusant d'y être parvenu de manière déloyale.

Les deux rivaux sont à égalité avec une victoire chacun après l'Iowa et le New Hampshire, mais Bush devance désormais Dole avec 58 délégués con-

tre 41 en vue de la convention républicaine d'août à la Nouvelle-Orléans, où la majorité requise pour l'investiture sera de 1 139 des 2 227 délégués. Jack Kemp compte 35 délégués et Pat Robertson en a huit.

Mardi soir, le sénateur du Kansas et son entourage ont accusé Bush d'avoir inondé le New Hampshire, dans les dernières heures avant le vote, de messages télévisés « négatifs », présentant « de manière déformée » les positions prises par Dole au Congrès sur plusieurs grands thèmes d'actualité, l'accusant notamment de vouloir augmenter les impôts.

Ils ont estimé que Bush avait choisi cette tactique pour rétablir une situation compromise, les sondages indiquant alors que Dole était en train de prendre l'avantage sur lui dans le New Hampshire. Pendant ce temps, ont-ils ajouté, Dole menait, lui, une campagne « positive », se bornant à exposer son programme politique sans attaquer son adversaire.

Chez les démocrates, entre-temps, au moment où les candidats mettaient hier le cap sur le Sud, dont tous les États sauf un voteront le 8 mars au cours d'une journée sans précédent dans les annales des campagnes présidentielles et baptisée « super-mardi », le sénateur Albert Gore, sudiste du Tennessee, estimait hier que la victoire du gouverneur Michael Dukakis au New Hampshire « n'aura pas d'impact sur le Sud ».

Après les deux premiers tests de la campagne, dans l'Iowa et le New Hampshire, qui consistaient à capter l'attention des médias, la chasse aux délégués aux conventions démocrate et républicaine va véritablement commencer car les 20 États du Sud qui voteront le 8 mars représentent à eux seuls le quart du total de ces délégués.

Chez les démocrates, où la majorité requise à la convention d'Atlanta en juillet sera de 2 082 des 4 062 délégués, Dukakis menait hier avec 44,5 délégués, contre 39 à Richard Gephardt, 33 à Paul Simon, 10,5 à Albert Gore et 9,8 à Jesse Jackson.

## Ligatchev dénonce les tares de l'école en URSS

Agence France-Presse  
MOSCOU

Dans un rapport fleuve remis hier lors de la première journée d'une réunion plénière du Comité central du Parti communiste, Egor Ligatchev, le no 2 soviétique, a sévèrement dénoncé les tares du système d'enseignement en URSS.

Ligatchev a déploré la vétusté de nombreux établissements: 21 p. cent des élèves étudient dans des écoles n'ayant pas le chauffage central et 30 p. cent dans des bâtiments sans eau courante, a-t-il souligné dans son discours de 68 feuillets diffusé par l'agence Tass.

Autre grave problème, le surpeuplement des classes et des jardins d'enfants, les effectifs de ces derniers dépassant d'un million leurs capacités d'accueil. La situation ne s'améliore pas dans ce domaine puisque le plan de construction de nouveaux établissements n'a été rempli l'année dernière que dans deux Républiques (Kirghizie et Arménie) sur les 15 que compte l'URSS.

Manque d'équipements aussi, en particulier d'ordinateurs, et Ligatchev a lancé un appel pressant pour que soit « accélérée la livraison ». Cette situation aggrave le « fossé » existant entre les établissements d'enseignement et le secteur économique, a-t-il dit, critiquant également le manque de manuels et le mauvais approvisionnement des cantines.

Quant aux cinq millions d'enseignants, leur niveau de formation est insuffisant et leurs méthodes sont dépassées: « Il y a des cas où le pédagogue est tout le temps sur le dos des élèves et des étudiants, les mène à la baguette, quand il ne les humilie pas », a dit Ligatchev.

Les conditions matérielles qui leur sont réservées laissent aussi à désirer: non seulement ils sont mal payés mais 140 000 d'entre eux ne disposent pas d'un appartement.

L'enseignement supérieur souffre pour sa part d'un manque de cadres. Exemple cité par le no 2 du PCUS: « Ces 20 dernières années, 154 établissements universitaires ont été ouverts. Dans 44 d'entre eux il n'y a qu'un ou deux docteurs en science qui enseignent et dans huit pas un seul ».

Le problème principal est que les sommes allouées par l'État à l'éducation représentent un pourcentage de plus en plus faible du budget de l'URSS, même s'il est actuellement en valeur absolue de 40 milliards de roubles (\$65 milliards): 11 p. cent en 1970, 8 p. cent en 1986.

En outre, les dirigeants locaux ne semblent pas se préoccuper outre mesure de la situation dans les écoles, jardins d'enfants et universités. Leurs visites dans ces établissements « sont aussi rares que les apparitions du Christ », a noté avec ironie Ligatchev.



Des centaines d'habitants du village de Shuyukh ont envahi les rues pour protester contre la mort d'un jeune manifestant palestinien abattu par les soldats israéliens.

## Paris et Madrid reportent la visite d'un ministre d'Israël

AFF. AP, UPI et Reuter  
JERUSALEM

Des soldats israéliens ont tiré avant l'aube, hier, sur une foule qui tentait de les empêcher de procéder à des arrestations lors d'un ratissage nocturne dans le village de Shuyukh, en Cisjordanie occupée, faisant un mort et huit blessés.

Selon l'agence de presse palestinienne PPS, la victime, Ismail Hussein, 25 ans, atteint d'une balle en plein cœur, est le 56e Palestinien tué par balles depuis le début de l'agitation contre l'occupation israélienne, le 8 décembre dernier.

Neil Kinnock, chef du Parti travailliste britannique, rendait visite à des Palestiniens blessés à Ramallah, en Cisjordanie et il a déclaré que « rien ne pouvait justifier ces blessures ». À Naplouse, des médecins lui ont montré la radiographie d'une blessure causée, selon eux, par une balle explosive.

De leur côté, Paris et Madrid reportaient sine die une visite du ministre israélien du Tourisme, Avraham Sharir. Selon la radio israélienne, ce report a été décidé en raison de la vague de violence dans les territoires occupés. Le premier ministre Yitzhak Shamir quittait entre-temps Rome pour Israël à l'issue d'une visite du travail qui n'a permis aucun progrès en direction de la paix, estiment les observateurs.

À Shuyukh, un porte-parole militaire israélien a annoncé que l'armée avait arrêté des « provocateurs connus » et obligé la population à débarrasser les rues des amas de pierres qui les obstruaient, ainsi qu'à nettoyer les inscriptions anti-israéliennes barbouillées sur les murs.

En Israël même, la police a arrêté plusieurs arabes israéliens qui portaient au cou des pendentifs en or reproduisant la carte de la Palestine, rapportait entre-

temps la radio israélienne. Le porte-parole de la police a déclaré que ces médaillons sont « une forme d'identification avec une organisation hostile » à l'État hébreu et doivent donc être retirés de la circulation.

La grève des commerçants des territoires occupés s'est poursuivie pour une 2e journée consécutive malgré les pressions et menaces dont certains disent avoir été l'objet de la part de l'armée israélienne pour les obliger à ouvrir leurs commerces.

La région d'Hébron, comprenant le village de Shuyukh, a ral-

lié l'agitation anti-israélienne avec quelques semaines de retard sur Gaza et le nord de la Cisjordanie. Elle s'y est jointe, il y a deux semaines, à la suite d'incidents répétés avec les colons juifs particulièrement virulents de Kiryat Arba. Le 7 février, trois jeunes gens de Beit Ummar, village situé entre Hébron et Bethléem, avaient été tués par les soldats israéliens.

Des manifestations ont été également signalées, hier, dans le nord de la Cisjordanie, à Qalqilya, Beit Ur et Tahta, et dans les camps de réfugiés de Jalazone et d'Amari, l'armée maintenant le

couvre-feu sur toutes ces localités. Dans différents camps et localités de la bande de Gaza, des manifestants ont brûlé des pneus et jeté des pierres sur les véhicules israéliens. L'armée a maintenu le couvre-feu sur le camp de Shatti.

Dans l'ensemble, l'armée israélienne estime que l'intensité du mouvement d'insurrection commencé le 8 décembre a baissé depuis quelques jours, mais les notables palestiniens estiment qu'il ne s'agit que d'une pause: l'agitation devrait reprendre à un haut niveau à l'occasion de la visite du secrétaire d'État George Shultz, la semaine prochaine.



Des Palestiniens protestent devant l'ambassade américaine d'Athènes.

## L'OLP reporte l'opération « Bateau du retour »

Agence France-Presse  
ATHÈNES

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a décidé hier de reporter provisoirement l'opération « Bateau du retour » vers Israël, à la suite du double attentat qui a coûté la vie à trois cadres du Fatah et endommagé le navire affrété dans le port de Limassol, à Chypre.

Quelque 500 personnes, dont 131 Palestiniens expulsés d'Israël, des personnalités israéliennes, américaines et européennes, ainsi que des journalistes du montier, attendaient depuis neuf jours dans un hôtel d'Athènes un hypothétique départ, que les autorités israéliennes s'étaient juré de frustrer.

Hier, le cheikh Abdul Hamid Al-Sayeh, président du Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil) et placé à la tête du comité directeur du « Bateau du retour », a annoncé que l'OLP

avait décidé de « reporter provisoirement à une date ultérieure le jour du départ ».

Les principales personnalités politiques et religieuses invitées à participer au voyage ont tour à tour pris la parole pour exprimer à la fois leur déception mais aussi leur conviction d'une victoire finale de la cause palestinienne.

Selon l'un des Palestiniens expulsés, Mohamad Melhem, maire de Halhoul, l'opération « Bateau du retour » constitue d'ores et déjà un « succès considérable » car des gens venus du monde entier ont manifesté à cette occasion leur soutien au droit du retour des Palestiniens expulsés.

La veille, Tawfik Zyad, maire de Nazareth et membre arabe de la Knesset israélienne, venu à Athènes à la tête d'une délégation de onze personnalités israéliennes favorables à la cause des expulsés, avait déclaré: « Même si le bateau ne part pas, il aura rempli sa tâche ».

## Désarmement et Afghanistan à l'ordre du jour de Shultz à Moscou

Agence France-Presse  
WASHINGTON

Les États-Unis espèrent que les entretiens du secrétaire d'État George Shultz à Moscou à la fin de la semaine permettront de donner un nouvel élan aux négociations sur les armes stratégiques qui ont connu un certain ralentissement. Mais Washington ne s'attend pas à voir en sortir une date pour le prochain sommet Reagan-Gorbatchev.

L'Afghanistan occupera également une place de « premier plan » dans les discussions de M. Shultz avec ses interlocuteurs soviétiques, a indiqué un haut responsable américain qui a demandé à conserver l'anonymat, en présentant devant la presse la visite de M. Shultz à Moscou du 21 au 23 février.

Mme Rozanne Ridgway, secrétaire d'État pour les affaires européennes, a déclaré hier lors d'une conférence de

presse retransmise par satellite en Europe ne pas s'attendre à ce que la date du sommet soit fixée au cours de la visite de M. Shultz, qui a notamment pour but de préparer la quatrième rencontre entre le président Reagan et le numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev.

Celle-ci est théoriquement prévue fin mai ou début juin.

Le responsable qui a demandé à rester anonyme a estimé que les Soviétiques attendraient vraisemblablement la ratification du traité sur l'élimination des armes intermédiaires (INF) avant de fixer une date pour le sommet.

Les États-Unis et l'URSS espèrent que le traité sur la réduction de 50 p. cent de leurs arsenaux nucléaires pourra être prêt à temps pour être signé à Moscou par MM. Reagan et Gorbatchev, mais cet objectif paraît de plus en plus improbable.

La Maison Blanche a exprimé mardi sa préoccupation

quant à la lenteur des progrès enregistrés dans les négociations de Genève à ce sujet. Le responsable américain a reconnu que les pourparlers avaient quelque peu « marqué le pas » à Genève mais il a souligné que la visite de M. Shultz offrait la possibilité d'un « redémarrage ».

Il s'est toutefois montré relativement réservé en notant qu'il était improbable que les entretiens de Moscou soient marqués par des séances de négociation marathon, comme cela avait été le cas dans la phase finale des pourparlers sur les INF. « Nous n'en sommes pas encore là. C'est trop tôt », a-t-il dit.

Le responsable a noté qu'il restait « toute une série de problèmes très difficiles à discuter », notamment dans les domaines de la vérification des missiles mobiles et des missiles de croisière embarqués sur des navires (SLCM). Moscou a récemment proposé une limitation des SLCM armés de charges conventionnelles, ce que Washington refuse.

## Un autre Américain enlevé au Liban

AFF. UP, UPI, Reuter  
TYR, Liban

Le commandant en chef-adjoint de l'ONUST (Organisation des Nations unies pour la surveillance de la trêve en Palestine), le lieutenant-colonel américain Richard Higgins, a été enlevé hier au Liban-Sud, victime d'un guet-apens bien organisé, selon des officiers de l'ONUST. Au même moment, sept miliciens de l'Armée du Sud-Liban (ALS, pro-israélienne) et quatre combattants anti-israéliens étaient tués dans l'attaque d'une position de l'ALS au Liban-Sud.

L'officier supérieur du corps des marines, qui est l'adjoint du général ghanéen Emmanuel Erskine, commandant de l'ONUST, circulait sur une route du Liban-Sud au volant d'une voiture tout terrain surmontée du drapeau de l'ONU, lorsqu'il a été intercepté à 15h00 locales par deux voitures, ont raconté cinq officiers témoins de la scène.

Ses agresseurs ont vérifié son identité sur l'écusson qu'il porte sur son uniforme avant de le forcer à monter dans le coffre d'une de leurs voitures, ont ajouté ces cinq officiers de l'ONUST, qui suivaient le lieutenant-colonel Higgins à bord d'un second véhicule et n'ont pas pu intervenir.

Le rapt s'est produit à la hauteur de Ras al Ain (88 km au sud de Beyrouth), sur la route côtière entre Tyr, d'où venait l'officier, et Naqoura, quartier général de la Force intermédiaire des Nations-Unies au Liban (FINUL), à la frontière libano-israélienne. Les ravisseurs ont pris la fuite sur un chemin de terre menant vers les villages chiites à l'est de Tyr, selon des témoins.

L'ambassade des États-Unis à Beyrouth a confirmé son rapt sans vouloir donner plus de détails, et a demandé « sa libération rapide » dans un bref communiqué lu au téléphone à l'AFP.

Par ailleurs, à Rimât (67 km au sud-est de Beyrouth), une trentaine de combattants ont attaqué à l'aube, à l'arme automatique et aux roquettes anti-char, une patrouille de l'ALS. Un duel d'artillerie a opposé les positions de l'ALS dans la région de Jezzine et celles des combattants anti-israéliens situés en bordure de la « zone de sécurité ».

À Jérusalem, des sources militaires israéliennes ont indiqué que sept miliciens de l'ALS ont été tués hier matin ainsi que quatre membres d'un commando chiite près de Jezzine. La patrouille de l'ALS a été prise dans une embuscade tendue par les miliciens d'Hezbollah, le Parti de Dieu, intégriste chiite, a-t-on précisé de mêmes sources.



Richard Higgins PHOTO AP

# La grève des loyers provoque de nouveaux heurts à Soweto

AFP, UPI et Reuter  
SOWETO

La police sud-africaine a chargé hier, en utilisant des gaz lacrymogènes et des fouets, des manifestants qui lui lançaient des pierres à White City, une banlieue de Soweto, a-t-on appris à Johannesburg malgré la sévère censure qui frappe l'agitation anti-apartheid sous l'état d'urgence. (Ces dépêches des agences ont été d'ailleurs censurées).

Selon des témoins, les manifestants, au nombre d'une centaine, marchaient sur un bâtiment municipal pour protester contre l'expulsion depuis la veille de 40 familles au moins, qui occupaient des logements appartenant à la ville. Les locataires observent une grève des loyers depuis trois ans, estimant que leur montant est trop élevé.

Policiers et soldats étaient intervenus pour soutenir les représentants des autorités locales,

qui allaient de maison en maison réclamer les loyers dus, dont les arriérés atteignent des centaines de millions de dollars.

Trois personnes ont été blessées par balles dans ces incidents, selon des informations non confirmées. De plus, 12 Noirs auraient été arrêtés. La police, quant à elle, a indiqué qu'« aucun coup de feu n'a été tiré à Soweto ».

La grève des loyers a été lancée au milieu de 1984 dans tous les ghettos de l'Afrique du Sud pour protester contre le manque de services publics dans les cités noires et contre le système de l'apartheid en général, en vertu duquel cinq millions de Blancs exercent le monopole du pouvoir aux dépens de 29 millions de Non-Blancs.

Le régime sud-africain mène depuis une vaste opération militaire-policrière pour briser cette grève et de violents affrontements avaient fait au moins 21 morts en août 1986 à Soweto.

# Formation d'un nouveau parti d'opposition en Corée du Sud

Agence France-Presse  
SÉOUL

Un groupe d'opposants ne se reconnaissant dans aucun des partis d'opposition de Corée du Sud a décidé de former un nouveau parti qui devrait se présenter aux suffrages des électeurs lors des élections législatives de la fin du mois de mars prochain, ont annoncé hier les leaders de ce groupe.

Un comité préparatoire de 280 membres a été formé hier pour fonder cette nouvelle formation qui pourrait prendre le nom de « Han-Gyorye Party » (Parti de la nation unique), a indiqué un communiqué publié à l'issue de la réunion de formation du comité.

Le communiqué souligne que les Sud-coréens ont compris lors des dernières élections présidentielles du 16 décembre, remportées par le candidat du pouvoir Roh Tae Woo, que la démocratisation du pays ne peut être atteinte avec les partis d'opposition « conservateurs » existants. Le texte critique également les dissensions entre les deux candidats de l'opposition, MM. Kim Dae Jung et Kim Young Sam, qui ont permis la victoire de M. Roh.

Par ailleurs, les principaux partis d'opposition ont rejeté une offre du président Roh leur proposant de recommander des personnalités politiques pour des postes ministériels, ont annoncé hier des responsables de ces formations.

Roh, qui doit officiellement entrer en fonction en tant que chef d'État le 25 février, doit annoncer

# Un accord de cessez-le-feu entre Bangkok et Vientiane

AFP et Reuter  
BANGKOK

La Thaïlande et le Laos ont conclu hier un accord de cessez-le-feu dans le conflit frontalier qui les oppose depuis deux mois, a annoncé à Bangkok un communiqué commun des délégations militaires des deux pays.

Le communiqué, publié à l'issue de deux jours de négociations au quartier-général des forces aériennes thaïlandaises à Bangkok, précise que le cessez-le-feu sera observé par les deux armées à partir du vendredi 19 février.

« Les deux parties s'engagent à retirer, dans les 48 heures qui suivront l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, prévue pour huit heures du matin, heure locale, leurs troupes à trois km de leur ligne de contact actuelle », précise le document.

Une commission militaire mixte de coordination sera créée, afin de « vérifier, inspecter et coordonner la stricte application » de l'accord.

Aux termes du communiqué, les délégations vont « recommander à leurs gouvernements d'entamer de véritables négociations politiques, 15 jours au plus tard à partir du cessez-le-feu, en vue de régler leurs problèmes frontaliers ».

Le conflit entre la Thaïlande pro-américaine et le Laos pro-soviétique porte, depuis la mi-décembre, sur un territoire de quelque 75 kilomètres carrés situé à environ 430 km au nord de Bangkok et 170 km au sud-ouest de Vientiane, territoire qui est revendiqué par les deux pays.

Le conflit, selon Bangkok, a fait un millier de victimes de part et d'autre.

## DÉPÊCHES

### KOHL-REAGAN

#### Avant les entretiens

Le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl est arrivé hier à Washington pour une visite de deux jours qui devrait être marquée par certaines divergences sur le désarmement. Kohl, qui a été accueilli par le secrétaire d'État George Shultz, devrait plaider pour une ratification rapide du traité sur les missiles nucléaires intermédiaires (INF) et l'interdiction des armes chimiques. On s'attendait aussi à ce qu'il exprime les réticences de son gouvernement à propos de la modernisation des armes nucléaires de théâtre de l'OTAN, souhaitée notamment par Washington.

### AMÉRIQUE CENTRALE

#### Rencontre de signataires

Les ministres des Affaires étrangères des cinq pays d'Amérique centrale signataires des accords de paix régionaux Esquipulas II se sont réunis hier pour régler les mécanismes de vérification relatifs à l'application de ces accords. Les textes avaient été signés par les chefs d'État des cinq pays concernés (Salvador, Nicaragua, Guatemala, Costa Rica, Honduras) le 7 août dernier, au Guatemala. Les ministres devaient aussi examiner des plans de développement économique régional qu'ils présenteront à la fin du mois à la CEE à Hambourg, en RFA.

### PHILIPPINES

#### Pas d'état d'urgence

La présidente Corazon Aquino a rejeté hier tout projet d'état d'urgence aux Philippines, constituant un nouveau consensus autour d'elle sans

qu'elle n'eut à apparaître en première ligne. À l'issue d'une réunion du cabinet, Mme Aquino a simplement rappelé que, « selon le général Fidel Ramos, ministre de la défense, il n'y a aucun besoin pour cela ». Elle a ainsi mis fin à un débat agité lancé par des officiers généraux réclamant de « nouvelles armes juridiques » pour lutter contre la rébellion communiste. Par ailleurs, au moins 25 personnes étaient tuées hier dans des échauffourées entre musulmans rivaux à Sulu.

### BIRMANIE

#### Attentat massif

Douze personnes ont été tuées et 133 autres blessées, vendredi dernier, par l'explosion d'une bombe à retardement dans un établissement d'enseignement secondaire à Momaik, dans le nord de la Birmanie, a annoncé hier la presse de Rangoon. L'attentat serait le fait, selon les autorités birmanes, de l'Armée pour l'indépendance du Kachin (KIA), qui comprendrait 5 000 hommes. Les victimes sont essentiellement des élèves qui participaient à un rassemblement marquant la « Journée de l'Union », qui fête la coexistence pacifique entre les minorités ethniques de Birmanie.

### ACTION DIRECTE

#### Dirigeante condamnée

Une dirigeante du groupe terroriste français Action Directe (AN, extrême-gauche), Nathalie Ménigon, 31 ans, a été condamnée hier à Paris à 12 ans de détention par une cour d'Assises spéciale pour une tentative d'assassinat de deux policiers commise en septembre

1980. Ce procès, qui n'a duré qu'une journée, s'est tenu en dépit de l'état de santé visiblement inquiétant de Nathalie Ménigon, qui en était à son 79e jour de grève de la faim. L'accusée n'a pas nié les faits, expliquant même comment elle avait rechargé son arme avant de tirer sur les policiers, sans les atteindre, lors de son interpellation.

### POLOGNE

#### Manifestation réprimée

La police a empêché hier une trentaine de militants de l'opposition de manifester dans les rues de Wrocław pour protester contre la dégradation constante des conditions de vie des Polonais, a-t-on appris de source informée sur place. Les jeunes gens qui se réclamaient du mouvement « Alternative orange », groupe de théâtre happening tournant fréquemment le pouvoir en dérision, ont été appréhendés dans le centre-ville avant d'avoir pu descendre dans la rue.

### MOZAMBIQUE

#### Aide secrète US?

Le secrétariat d'État américain a démenti hier avoir fourni une aide militaire au Mozambique en contravention d'une disposition législative du Congrès. Un analyste du centre conservateur Heritage Foundation, William Pascoe, cité par le Washington Times, a affirmé que les États-Unis fournissent depuis plus de cinq ans une assistance militaire secrète à Maputo. Interrogé, le porte-parole du secrétariat d'État a déclaré que le gouvernement avait « toujours respecté les restrictions ou les interdictions concernant l'assistance militaire au Mozambique ».

# La guérilla attaque au Salvador : 5 soldats tués et 40 civils blessés

Agence France-Presse  
SAN SALVADOR

Au moins cinq soldats ont été tués et environ 40 civils blessés et deux guérilleros tués lors d'une attaque de la guérilla contre une garnison de l'est du Salvador dans la nuit de mardi à mercredi, a-t-on appris de source militaire à San Salvador.

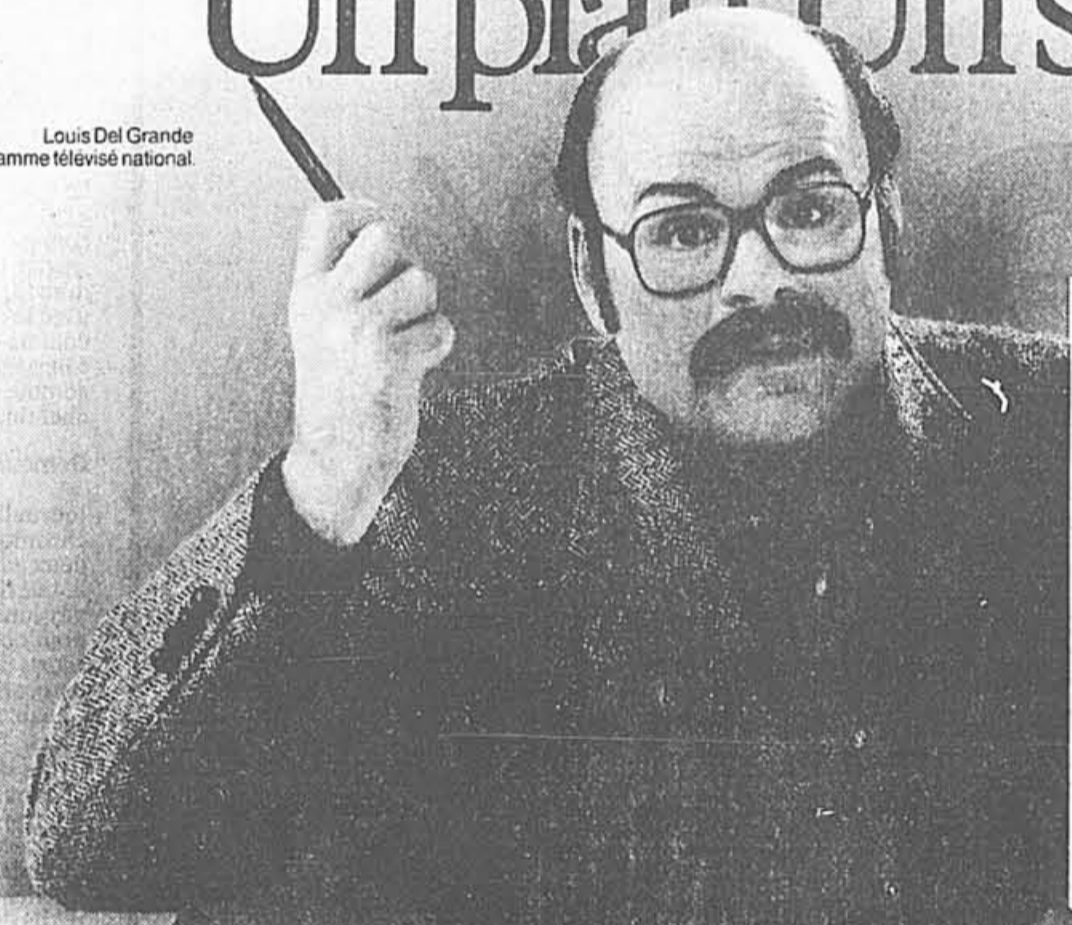
La station Radio Venceremos du Front Farabundo Martí pour la libération nationale (FMLN) a pour sa part fait état de 190 morts et blessés dans les rangs de l'armée au cours de cette attaque qui était dirigée contre la garnison de la sixième brigade d'infanterie à Usulután (110 km à l'est de San Salvador).

L'attaque a été confirmée par le bureau de presse des forces armées qui a déclaré ne pas être en mesure de donner plus de précisions.

Selon Radio Venceremos, les guérilleros ont emporté d'importantes quantités d'armes de la garnison à Usulután. Cette attaque et des opérations effectuées simultanément dans quatre autres localités de l'est du pays font partie de la campagne « mort aux assassins de Herbert Anaya », le président de la Commission salvadorienne des droits de l'Homme assassiné à San Salvador le 26 octobre dernier, a indiqué la radio.

# Voici tout ce dont vous avez besoin pour souscrire tous genres de REÉR: Un plan Un stylo.

Louis Del Grande  
Vedette d'un programme télévisé national.



## FONDS D'INVESTISSEMENT, DÉPÔTS À TERME, COMPTE D'ÉPARGNE. À VOUS DE CHOISIR!

Nous venons de tout réunir en un seul plan : REÉR, épargne, investissement, possibilités de croissance, grande souplesse, options à souhait, reçus immédiat pour impôt. Voici le Plan diversifié Central. Le moyen tout désigné pour diversifier votre avoir. Sélectionnez les produits qu'il vous faut parmi les nombreux fonds d'investissement, dépôts à terme et compte d'épargne-investisseurs du Trust Central. Donnez-leur la pondération que vous voulez. Changez d'idée.

Versez vos cotisations automatiquement : notre Plan d'achat préautorisé vous permet de faire des versements dans votre Plan diversifié à même votre compte-chèques. Vous pouvez également le faire par la poste ou par l'entremise de votre succursale. Un relevé trimestriel des plus simples vous

<h1>9 1/4 %</h1> <p>15 mois.</p>	<h1>10 1/4 %</h1> <p>5 ans.</p>
Cotisation minimale : 500 \$ Intérêt composé annuellement. Les taux sont sujets à changement sans préavis.	

donne tous les renseignements utiles sur votre Plan. Profitez des fluctuations du marché. Virez facilement vos fonds d'une forme de placement à une autre. Avec le Plan diversifié, vous ne payez aucuns frais de vente, d'opération ou de rachat. Seuls les fonds d'investissement sont assortis d'honoraires de gestion annuels correspondant à 2% de la valeur liquidative moyenne pour les Fonds d'accroissement canadien et sélect, et à 1,75% pour le Fonds d'obligations d'État du Trust Central.

Un dernier atout : des prêts-REÉR, consentis dès que vous les demandez. Taux préférentiels. Formulaires simplifiés. Pour les REÉR du Trust Central seulement. N'OUBLIEZ PAS LA DATE LIMITE : LE 29 FÉVRIER 1988.

# Trust Central

Vous constituez l'élément central.

Montréal 1130, rue Sherbrooke ouest 842-9362  
Westmount 4825, rue Sherbrooke ouest 933-1122

\*Les fonds d'investissement du Trust Central sont vendus uniquement par voie de prospectus.

## Monsieur le professeur Johnson

L'ex-chef du PQ ne fera pas de vieux os dans le métier

**DENIS LESSARD**  
envoyé spécial de La Presse  
TORONTO

■ « Monsieur le Professeur ? » On ne qualifiera pas longtemps ainsi Pierre Marc Johnson. Déjà, mardi soir, après avoir donné trois heures de cours à la faculté de droit de l'Université York, l'ex-leader péquiste ne cachait pas qu'il n'avait pas l'intention de rester longtemps dans l'enseignement.

Après avoir « expliqué la loi 101 » en « partant de zéro, montrer où le Québec se trouve sur la carte », M. Johnson relaxait, visiblement, discutant à bâtons rompus avec quelques journalistes venus de Québec l'interviewer.

Même complet croisé qu'à l'Assemblée nationale, même drapeau du Québec en épinglette, M. Johnson, en dépit des cours, paraissait cependant avoir déjà les traits moins tirés que durant sa vie antérieure de politicien.

Pour l'avenir, « je considère le secteur du développement international ou du côté des institutions financières », a-t-il souligné hier.

Un emploi relevant du gouvernement fédéral? M. Johnson tient à « n'écarter aucune possibilité ». « On verra », émet-il, évasif.

Bien que l'université soit « fascinante » par la liberté d'expression qu'elle assure, l'ex-péquiste souligne « ne pas avoir le tempérament pour devenir universitaire ».

« Je fais ça un temps, pour me tenir occupé entre les oreilles », a-t-il dit.

Ce printemps, M. Johnson doit aussi enseigner au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal.

En dépit de l'insistance des



Pierre Marc Johnson

PHOTO: THEQUE La Presse

journalistes à l'amener à discuter de la situation actuelle au Parti québécois, M. Johnson reste toutefois aussi muet que depuis sa démission, le 10 novembre dernier.

« Je ne suis pas amer, avec la politique la distance s'établit plus rapidement que je pensais, j'écoute encore les nouvelles... mais je ne m'ennuie pas de la politique », ajoute l'ex-premier ministre au régime de quelques semaines.

« Je ne serai pas éditorialiste pour le parti », a-t-il souligné, précisant toutefois qu'il avait toujours sa carte de membre. S'il peut « un jour » se prononcer sur des questions de politique québécoise, il veut éviter cependant qu'on compare ses opinions aux positions du parti qu'il a présidé pendant trois ans.

S'il n'y avait pas d'obligations familiales, « je serais parti pendant six mois dans les camps de réfugiés en Asie, pour

Médecins sans frontières », spécule-t-il. M. Johnson revient tout juste d'un séjour de trois semaines dans les camps près de Bangkok, estomaqué par la misère qu'il y a constatée, mais fasciné par le poids potentiel de l'Asie sur la planète dans quelques années.

Au Québec, M. Johnson ne compte pas toutefois renouer avec sa première carrière, la médecine. « J'étais omnipraticien, en salle d'urgence; si je revenais, je ne pourrais faire que ça. Il faudrait que je renonce à tout ce que j'ai appris, ailleurs, en 15 ans; je ne veux pas », dit-il.

S'il espère être fixé d'ici juin quant à ses projets, il aimerait toutefois passer l'été avec sa famille.

« Maintenant les enfants insistent pour que je sois à la maison pour souper, je n'ai plus l'alibi de la politique », a-t-il lancé, candide.

## Là où l'Éthiopie devient verte, il y a l'eau, mais elle est impropre

L'aide canadienne dans l'approvisionnement en eau

**JEAN-PAUL SOULIÉ**  
envoyé spécial de La Presse  
AWASA, Éthiopie

■ Awasa et sa région, à 250 km au sud d'Addis Abeba, est tout le contraire de l'Érythrée, du Wollo, du Tigré, régions du nord du pays, arides, privées d'eau depuis une éternité. Le sud est vert, la forêt africaine commence là.

Dans cet immense territoire de la province du Sidamo qui va jusqu'à la frontière du Kenya, il y a quelques secteurs desséchés mais l'eau n'est pas absente. L'ennui, c'est qu'elle n'est pas toujours bonne, ni à boire, ni pour l'irrigation. Et un immense beau lac aux eaux trop vertes peut être aussi mortel pour les humains que le pire des déserts.

À partir d'Awasa, sur un territoire grand comme la France, les gouvernements éthiopien et canadien unissent leurs efforts pour régler le problème de l'eau. Actuellement, 900 000 des six millions d'habitants de la région sont desservis. Le ministre canadien des Affaires extérieures, Mme Monique Landry, responsable de l'ACDI, terminait hier son voyage en Éthiopie. Dans un minuscule village de la région, elle a rencontré des femmes qui allaient remplir leurs cruches à l'un des trois robinets de leur village. L'eau potable est amenée de la montagne par des tuyaux. « Ce que ça nous donne, c'est la santé », ont affirmé les paysannes.

Les visites ministérielles étant toujours sous le signe de la bousculade, le directeur canadien du vaste projet d'Awasa viendra expliquer l'ampleur de l'entreprise vendredi prochain à Addis à quelques jours d'avis.

C'est dans cette même région, à Arba Minch, que le gouvernement éthiopien, en collaboration

avec les Nations unies et plusieurs pays directement impliqués, ont mis sur pied un Institut des Eaux, remarquablement outillé, muni d'une vaste bibliothèque spécialisée, de laboratoires et d'immeubles de logements modernes pouvant accueillir 350 étudiants.

L'expérimentation se fait sur le terrain, une vaste plaine fertile qui n'attendait que l'irrigation.

Ce matin, le ministre Monique Landry part pour l'Afrique de l'Ouest, au Mali. Elle voyageera sur un Challenger du gouverne-

ment canadien. En Afrique, à de rares exceptions près, chaque pays est relié au reste du monde par les capitales de son ancien pays colonisateur.

Dans une ultime conférence de presse, Mme Landry a rappelé qu'elle allait redéfinir la politique de l'ACDI. Elle entend mettre en application certaines conclusions du rapport Vanguard, décentraliser les services de l'ACDI et inciter les fonctionnaires à aller faire des stages dans les pays bénéficiaires de l'aide canadienne.

## SEMAINE NATIONALE DU « JOURNAL EN ÉDUCATION » DU 15 AU 19 FÉVRIER 1988

Dans le cadre de la Semaine nationale du « Journal en éducation », LA PRESSE/ÉDUCATION publie chaque jour, à l'intention des étudiants du secondaire, des articles sur différents aspects de la presse écrite.

### 4- CHRONIQUEUR ROCK UNE PASSION AVANT D'ÊTRE UN MÉTIER PASCALE BRÉNIEL



Doit-on être un spécialiste pour écrire sur la musique, le sport ou les sciences? Pas obligatoirement. Danielle Bonneau et Alain de Repentigny, qui signent des textes sur le rock, ne sont pas des musiciens ratés qui, faute d'arriver à percer, se sont recyclés en journalisme. Chose certaine, cependant, ils sont des « mordus », des amoureux du rock.

Danielle Bonneau, dont la chronique « Groupies » est publiée tous les vendredis dans *La Presse*, s'intéresse à ce genre musical depuis le début de son adolescence. « Mon frère aîné écoutait CKGM qui, à l'époque, diffusait le Top 40. Lorsque j'entendais mes chansons préférées, je poussais un cri de joie et j'allais me coller l'oreille contre l'appareil radio! raconte la journaliste en riant.

Elle se souvient également des premiers spectacles auxquels elle a assisté, au Forum de Montréal. « Lors du concert de Peter Frampton, j'étais assise tout en haut et, par coquetterie, je ne voulais pas porter mes lunettes. Je ne voyais rien; on aurait dit une grenouille qui sautait sur la scène. » Danielle a conservé tous les billets de spectacles auxquels elle a assisté. « J'en ai une pile! »

Le côté anecdotique des choses l'a toujours intéressée. « J'aimais connaître des petits détails, savoir, par exemple, comment le groupe a choisi son nom. Pendant que j'étais stagiaire à *La Presse*, on m'a chargée de faire une entrevue avec le guitariste du groupe canadien Loverboy. En discutant avec le chef des pages « Arts et spectacles », je lui ai demandé, comme ça, si le chanteur Mike Reno avait maigri depuis le tournage du vidéoclip *Tears Are Not Enough*. C'est un peu comme ça que l'idée de la chronique « Groupies » a fait son chemin. »

#### Demeurer critique pour garder sa crédibilité

Journaliste aux pages « Arts et spectacles », et titulaire de la chronique « Les stars du vidéoclip », Alain de Repentigny a deux amours: le sport et le rock. Il a écrit successivement sur la télévision, les sports et la musique rock. Lorsqu'une de ses passions devient son gagne-pain, il se tourne vers l'autre pour occuper ses loisirs. « Avant de travailler à la section des sports de *La Presse*, j'assistais à une quarantaine de parties de baseball par été. Évidemment, quand tu fais ça toute la semaine, tu as envie de faire autre chose pour te changer les idées.

« Une situation semblable s'est produite lorsque je suis passé au rock. Tu as tellement de choses à lire, de disques à écouter pour préparer tes textes que tu disposes de moins de temps pour écouter ceux que tu préfères. Beaucoup de gens pensent qu'assister à un concert rock, ce n'est pas du vrai travail. Ils oublient que je dois prendre des notes, observer tous les petits détails et souvent partir avant la fin pour que l'article puisse être publié le lendemain. »

Alain de Repentigny apprécie plusieurs styles de musique. Comme tous les passionnés de rock, il a des idoles: Bruce Springsteen, Bryan Ferry, Sting... Il arrive toutefois qu'il doive évaluer des spectacles qui tombent moins « dans ses cordes ». « Il y a forcément des groupes que j'aime plus et d'autres moins. Quand je vais voir un concert, j'essaie de mettre les préjugés de côté pour vraiment évaluer la performance qui se déroule sous mes yeux. Que je sois plutôt positif ou négatif, je veux toujours être en mesure d'appuyer mon opinion sur des exemples, de pouvoir les défendre.

« De la même façon, si un artiste que j'aime beaucoup fait un mauvais spectacle, je vais le dire aussi. J'ai acheté tous les disques de David Bowie et assisté à cinq de ses concerts. Mais si j'avais couvert son dernier au Stade olympique, je ne me serais pas privé pour le démolir. C'est une question de crédibilité. Si tout ce que tu critiques est bon, personne ne te croira. »

Plusieurs amateurs de musique aimeraient sûrement, certains matins, se retrouver « dans ses souliers » lorsqu'une entrevue figure à l'agenda. « J'avoue que c'est un peu intimidant d'interviewer quelqu'un que tu admires. Tu as peur d'être hypnotisé, de trop laisser parler la personne sans intervenir. Mais le professionnalisme ne doit pas t'empêcher de tripper sur les choses. »

## Profs de français fédéraux lock-outés?

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Les professeurs de langue à l'emploi du gouvernement fédéral ont accusé ce dernier hier de les avoir lock-outés.

Deux cents professeurs de la région d'Ottawa-Hull avaient quitté leurs postes durant une période de cinq heures avant-hier pour rédiger des lettres aux ministres et à leurs députés, afin de les informer des problèmes qu'ils rencontrent dans l'exécution de leurs tâches.

Lorsqu'ils ont voulu reprendre les cours au début de l'après-midi, il leur a été dit de retourner chez eux, étant donné que les étudiants étaient retournés à leur travail en l'absence de leurs professeurs, a expliqué M. Don Fowler, porte-parole du Conseil du trésor.

C'est un lock-out illégal et l'Alliance de la fonction publique va porter plainte contre le gouvernement, a pour sa part indiqué Mme Lise Gagnon, porte-parole du syndicat.

Le gouvernement fédéral ne peut pas légalement imposer un lock-out à ses employés.

Ils veulent maintenir les clauses de la dernière convention collective prévoyant un maximum de 20 heures d'enseignement par semaine, soit à peu près le même temps de travail que leurs confrères du niveau secondaire et des cégeps du Québec et de l'Ontario.

Le gouvernement demande le droit de fixer des horaires de travail plus flexibles qui porteraient les heures d'enseignement à une moyenne de 25 heures par semaine.

## Démission en Nouvelle-Écosse

Presse Canadienne  
HALIFAX

■ Le député conservateur Greg MacIsaac a remis sa démission hier comme représentant de la circonscription de Richmond à la législature de Nouvelle-Écosse.

M. MacIsaac a reconnu avoir réclamé des dépenses de \$10 360 pour son loyer à Halifax, alors que la propriétaire de la maison, Mme Mary Maloney, a affirmé n'avoir reçu que \$3 500.

Deux heures après avoir été trouvé coupable, le député a été expulsé du groupe de parlementaires toriens par le premier ministre Buchanan, qui lui a également demandé d'abandonner son siège.

## BOUTIQUE LE PRÉSIDENT

# 20% DE RABAIS COMPLETS SUR MESURE

L'agencement parfait: votre souci d'excellence et nos complets sur mesure Le Président<sup>m.d.</sup>. Toujours impeccables, surtout à 20% de rabais. Choisissez parmi notre assortiment de tissus pure laine, que nous taillerons selon vos exigences. Le Président, une tradition de qualité et de style. Dépêchez-vous, car le solde se termine le 27 février. Ord. 495\$ à 895\$ 396\$ à 716\$ ch.

Le Président, rayon 323

CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL SEULEMENT

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie

la Baie

Pour renseignements:  
CÉLINE LANDRY  
285-6890

